

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

SERVICE DE L'EAU POTABLE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2024



Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

TABLE DES MATIÈRES



ID : 071-257101949-20250917-2025_14_8-AI

I. TABLE DES MATIERES

I.	TABLE DES MATIERES	3
II.	ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2024	6
III.	TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES	6
IV.	LES INDICATEURS REGEMENTAIRES	7
V.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	8
V.1	LE TERRITOIRE DESSERVI	8
V.2	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE	9
V.2.1	LA PRODUCTION PROPRE	9
V.2.1.1	Service de Saint Igny de Roche	9
V.2.1.2	Service du Bois de la Grange	9
V.2.1.3	Service de Saint-Marcel d'Iguerande	9
V.2.1.4	Service de Saint-Julien de Jonzy	9
V.2.1.5	Service de Sainte-Foy	10
V.2.1.6	Réseaux indépendants	10
V.2.2	LES ACHATS D'EAU	10
V.2.3	LE SYNOPTIQUE	11
V.3	LE MODE DE GESTION	12
V.4	LES HABITANTS DESSERVIS	14
V.5	LE NOMBRE D'ABONNES	15
V.5.1	INVENTAIRE ET EVOLUTION	15
V.5.2	COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS	17
V.6	LES RESSOURCES EN EAU	18
V.6.1	LOCALISATION ET NATURE	18
V.6.2	LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS	18
V.6.2.1	Historique des volumes prélevés et produits	18
V.6.2.2	Historique des volumes produits par ressources	19
V.6.2.3	Variations Saisonnières	20
V.6.3	LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)	21
V.6.3.1	Pour l'ensemble du syndicat	21
V.6.3.2	par ressource	22
V.6.4	LES VOLUMES IMPORTES	23
V.6.5	LES VOLUMES EXPORTEES	24
V.6.6	LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	25
V.7	LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES	26
V.7.1	VOLUMES FACTURES	26
V.7.2	VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS	27
V.7.3	LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT	27
VI.	LE PATRIMOINE	28
VI.1	LE RESEAU	28
VI.1.1	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES	28
VI.1.2	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU	28
VI.1.3	LE BORDEREAU (SIG)	29
VI.1.4	L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG)	29
VI.1.5	L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG)	30
VI.1.6	L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG)	30
VI.1.1	ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG)	31
VI.1.2	LA DENSITE (RAD)	32
VI.1.3	L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG)	32
VI.2	LE PARC COMPTEURS	33

VI.2.1	AU TOTAL	33
VI.2.2	LE RENOUELEMENT DES COMPTEURS	33
VI.3	LES BRANCHEMENTS	35
VI.3.1	AU TOTAL	35
VI.3.2	LES BRANCHEMENTS EN PLOMB	35
VI.4	LES OUVRAGES	35
VI.4.1	LES RESERVOIRS	35
VI.4.2	LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS	36
VI.4.3	LES TRAITEMENTS	36
VII.	LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE	37
VII.1	LES MODALITES DE TARIFICATION	37
VII.1.1	LE TYPE DE TARIFICATION	37
VII.1.2	LA FACTURE D'EAU	38
VII.2	LES RECETTES DU SERVICE	39
VIII.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	40
VIII.1	LA QUALITE DE L'EAU	40
VIII.2	L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	42
VIII.3	LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	43
VIII.3.1	DEFINITION DES RENDEMENTS	43
VIII.3.2	LES RESULTATS DU SYNDICAT	45
VIII.3.2.1	Respect du rendement SDAGE Loire Bretagne	45
VIII.3.2.2	Respect du rendement du Grenelle	46
VIII.3.2.3	Respect du schéma de distribution	46
VIII.3.3	POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT	47
VIII.4	EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES	47
VIII.5	SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU	48
VIII.6	L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	49
VIII.7	L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	50
VIII.8	LE TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DU RESEAU	51
VIII.9	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	53
VIII.9.1	POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT	53
VIII.9.2	L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE	53
VIII.10	LE TAUX D'IMPAYES	54
VIII.11	LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS	54
VIII.11.1	LES INTERRUPTIONS DE SERVICE	54
VIII.11.2	LES RECLAMATIONS	55
IX.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	56
IX.1	LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE	56
IX.1.1	LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE	56
IX.1.2	LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE	56
IX.1.3	LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT	56
IX.1.3.1	Branchements, suppression branchements plomb & compteurs	56
IX.1.3.2	électromécanique	57
IX.2	L'ETAT DE LA DETTE	58
IX.3	LES AMORTISSEMENTS	58
IX.4	LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	59
IX.4.1	RENOUELEMENT ET DETOURNEMENTS	59

IX.4.2	EXTENSIONS DE RESEAU	61
IX.4.3	RENFORCEMENT DE RESEAU.....	61
IX.4.4	AUTRES TRAVAUX	61
IX.4.5	PERIMETRES DE PROTECTION	61
IX.4.6	ETUDE EN COURS	61
X.	LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	62
X.1	ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	62
X.2	ACTION DECENTRALISEE	62
XI.	NOTE LIMINAIRE.....	62
XII.	NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE	62

II. ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2024

Le RPQS 2024 du SIE de la Vallée du Sornin est établi sur les bases suivantes :

- Une première version du Rapport Annuel du Délégué transmise le 6 juin 2025,
- Des questions posées à Véolia le 27 juin 2025,
- Des réponses transmises par Véolia le 11 juillet 2025,
- Des questions posées à Véolia le 18 juillet 2025,
- Des réponses transmises par Véolia le 15 septembre 2025,

Ce RPQS a donc été établi sur la base des données disponibles au 15 septembre 2025.

III. TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES

Le tableau suivant détaille les principaux indicateurs d'un service d'eau potable à l'échelle du Département (donnée de l'Observatoire de l'Eau) et pour quelques syndicats de profil similaire **pour l'exercice 2023** :

COMPARAISONS DONNÉES DÉPARTEMENTALES / COLLECTIVITES	Code indicateur	Département	SIE de la Sologne Ligérienne	SIE de la Vallée du Sornin	SIE du Brionnais	SIE de la Guye
Nombre d'habitants desservis	D101.0	582 450	3 238	13 109	20 826	8 881
Nombre d'abonnés	VP.056	294 295	1 643	6 690	10 443	4 129
Nombres d'habitants par abonné	D102.0	1,98	1,97	1,96	1,99	2,15
Réseau (en km)	VP.077	13 570	220	525	977	338
Nombre d'abonnés par km	VP.229	21,7	7,5	12,7	10,7	12,2
Prix de l'eau TTC (1 m ³ sur une facture de 120 m ³)	D102.0	2,41 €	3,55 €	3,82 €	4,49 €	4,80 €
Conformité microbiologique	P101.1	99,0%	100%	100%	100%	97%
Conformité physico-chimique	P102.1	92,0%	100%	98%	100%	100%
Protection de la ressource en eau	P108.3	78,7%	80%	78%	80%	80%
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	P103.2B	106	100	110	90	110
Rendement du réseau de distribution	P104.3	77,3%	79,1%	80,1%	80,1%	69,6%
Volumes non comptés (en m ³ /km/j)	P105.3		0,7	0,9	1,7	1,8
Pertes en réseau (en m ³ /km/j)	P106.3	2,0	0,6	0,8	1,7	1,6
Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	1,00%	0,5%	1,0%	1,1%	1,7%

IV. LES INDICATEURS REGEMENTAIRES

		Unité	2023	2024
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	13 109	13 099
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€	3,82 €	4,04 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	98%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	80,1%	80,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	0,9	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /j/km	0,8	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,95%	0,97%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	77,0%	77,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€	1 130 €	267 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	‰	7,55 ‰	0,30 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,15	0,10
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,70%	2,16%
P155.1	Taux de réclamations	‰	1,1 ‰	2,5 ‰

V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

V.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Sornin comprend les **23 communes** suivantes :

1	CHAPELLE-SOUS-DUN (la)
2	CHASSIGNY-SOUS-DUN
3	CHÂTEAUNEUF
4	COUBLANC
5	FLEURY-LA-MONTAGNE
6	IGUERANDE
7	LIGNY-EN-BRIONNAIS
8	MAILLY
9	MAIZILLY
10	SAINT-BONNET-DE-CRAY
11	SAINT-DENIS-DE-CABANNE
12	SAINT-EDMOND

13	SAINTE-FOY
14	SAINT-IGNY-DE-ROCHE
15	SAINT-JULIEN-DE-JONZY
16	SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS
17	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
18	SAINT-MARTIN-DU-LAC
19	SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF
20	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE
21	SEMUR-EN-BRIONNAIS
22	TANCON
23	VAUBAN

Ces communes ont transféré leur compétence en eau potable au syndicat.

Les communes de CHANDON, CHARLIEU, CHAUFFAILLES sont également partiellement desservies en eau potable par le syndicat.

Les missions du service sont :

- La production,
- La protection des points de prélèvement,
- Le traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution

V.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

V.2.1 LA PRODUCTION PROPRE

Trois ressources assurent l'alimentation en eau du Syndicat. À la suite des travaux de tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a été modifiée :

- les trois sources de Saint-Maurice les Châteauneuf, qui représentent environ 35 % des ressources,
- les puits de Saint-Martin du Lac qui représentent 50 % des ressources (15 % pour le puits 1 et 35 % pour le puits 2),
- les puits d'Iguerande qui représentent 15 % environ des ressources.

V.2.1.1 SERVICE DE SAINT IGNY DE ROCHE

L'eau des sources est reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint Igny de Roche alimentant en route le réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre. Deux stations de reprise, l'une au réservoir de Saint Igny de Roche, l'autre au réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre, alimentent, en refoulement distribution, respectivement, les réservoirs de Chauffailles-Les-Lards et Coublanc-Le Bois Gauthay.

Le service comprend les communes de Saint-Igny de Roche (en partie), Tancon, Saint-Martin de Lixy, Maizilly, Coublanc (en partie), Saint-Denis de Cabanne (en partie). On distingue deux sous réseaux :

- le sous réseau des Lards (hameau de Saint-Igny, Ventes à Chauffailles),
- le sous réseau du Bois-Gauthay (hameaux de Coublanc).

V.2.1.2 SERVICE DU BOIS DE LA GRANGE

L'eau des sources est aussi reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint-Maurice lès Châteauneuf-Le Bois de la Grange, alimentant en route le réservoir de Saint-Denis de Cabanne-Les Avaizes.

Ce service comprend les communes de Saint-Maurice lès Châteauneuf, Châteauneuf, Saint-Edmond, Saint-Denis de Cabanne (en partie) et le sous-réseau des Avaizes (Saint-Denis de Cabanne).

V.2.1.3 SERVICE DE SAINT-MARCEL D'IGUERANDE

L'eau en provenance des puits de Saint Martin du Lac alimente en refoulement/distribution le réservoir de 1000 m³ de Saint-Marcel d'Iguerande. L'eau en provenance du puits d'Iguerande alimente en refoulement distribution le réservoir de 200 m³ de Saint Marcel d'Iguerande. L'ensemble forme le service de Saint-Marcel d'Iguerande.

Le service se décompose en deux sous réseaux :

- le sous réseau de Saint-Martin du Lac, il comprend les communes d'Iguerande (en partie) et Saint-Martin du Lac,
- le sous réseau d'Iguerande, comprend une partie de la commune d'Iguerande.

V.2.1.4 SERVICE DE SAINT-JULIEN DE JONZY

Une station relais sur chacun des réservoirs de Saint-Marcel d'Iguerande alimente en refoulement/ distribution le réservoir de 1 000 m³ de Saint-Julien de Jonzy. La station de Saint-Maurice lès Châteauneuf assure aussi (sous certains critères) l'alimentation en eau du réservoir de Saint-Julien de Jonzy.

Le service se répartit entre :

- le sous réseaux de Fleury la Montagne, il comprend les communes de Mailly, Saint-Bonnet de Gray, Fleury la Montagne, Iguerande (en partie), Saint-Pierre la Noaille (en partie),

- le sous réseau de Ligny en Brionnais, avec les communes de Ligny en Brionnais, La Chapelle-sous-Dun et Chassigny-sous-Dun.

V.2.1.5 SERVICE DE SAINTE-FOY

Le réservoir de 1 000 m³ de Saint-Julien de Jonzy alimente le réservoir mitoyen de 200 m³ à partir duquel une station de reprise assure l'alimentation en refoulement/distribution du réservoir de Sainte-Foy.

Le service comprend les communes de Saint-Julien de Jonzy, Sainte-Foy, Semur-en-Brionnais (en partie), Marcigny (en partie).

V.2.1.6 RESEAUX INDEPENDANTS

Plusieurs zones éloignées des réseaux du Syndicat sont alimentées par des achats d'eau. Il s'agit en particulier de Vauban Fournoux, Vauban Mussy (avec un réservoir de 20 m³), La Chapelle-sous-Dun Dreuillen, Maizilly-Rongfer.

Enfin, il faut noter la possibilité d'alimenter le réservoir de Saint Maurice lès Châteauneuf à partir de Saint Julien de Jonzy avec de l'eau des puits du bord de Loire (alimentation pour pallier un manque d'eau des sources).

Le volume total de stockage du Syndicat est de 4 750 m³ et le réseau s'étend sur un linéaire de 524 km.

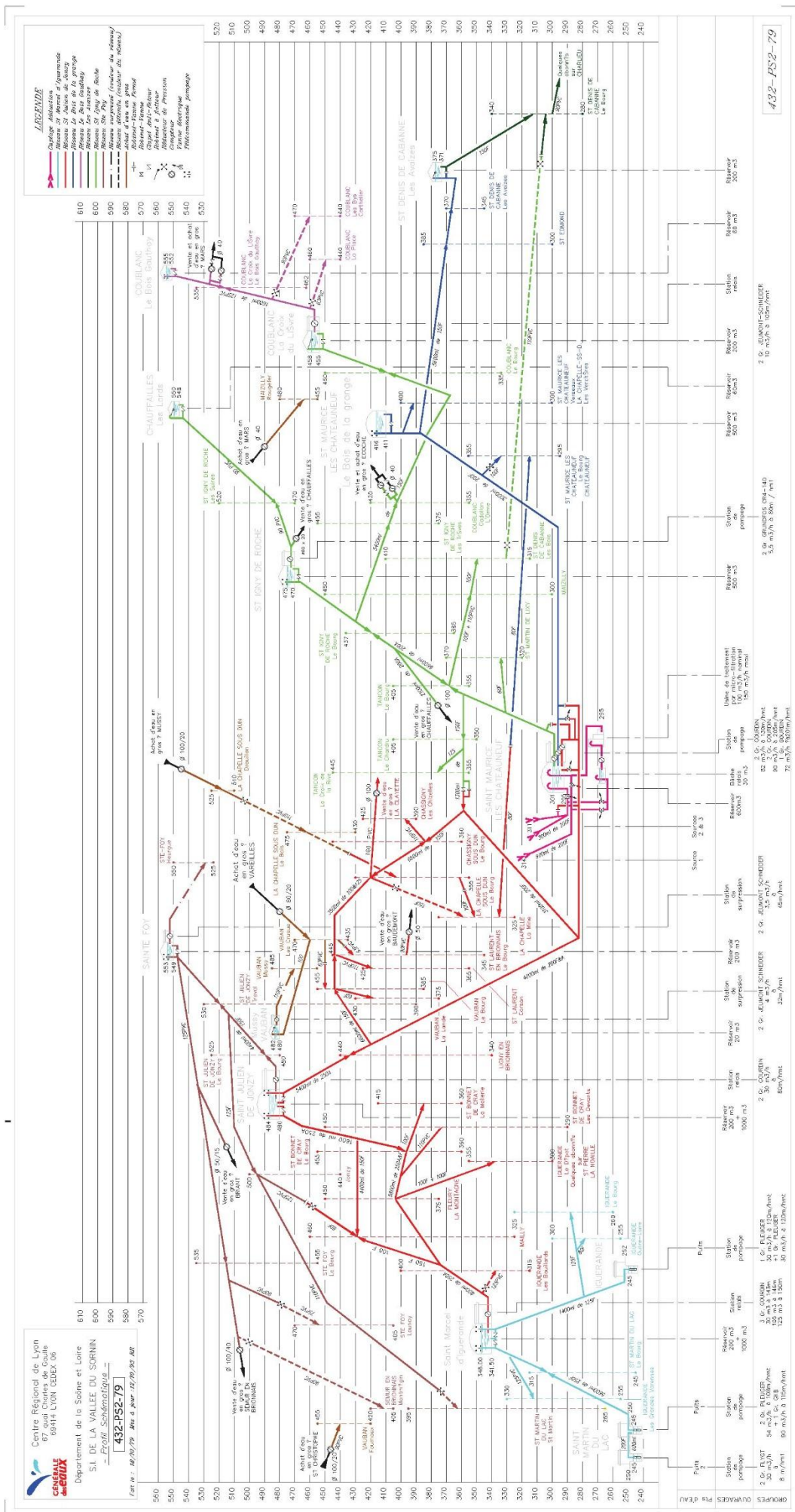
V.2.2 LES ACHATS D'EAU

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais.

Cet achat permet l'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

Les ouvrages en place permettraient un achat d'eau à la commune d'Ecoche mais cette interconnexion n'a plus été utilisée depuis 2003.

V.2.3 LE SYNOPTIQUE



V.3 LE MODE DE GESTION

Le service est exploité en affermage.

L'affermage est assuré par VEOLIA en vertu du contrat prenant effet le 1^{er}/01/22 et ayant pour date d'échéance le 31/12/30 (9 ans).

Un avenant (20/09/2022) intègre les principes de laïcité et de neutralité, les modalités du mandat d'autofacturation et met à jour la formule d'actualisation (erreur sur un coefficient).

VEOLIA a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

Les ventes et les achats d'eau en gros sont règlementés par des conventions.

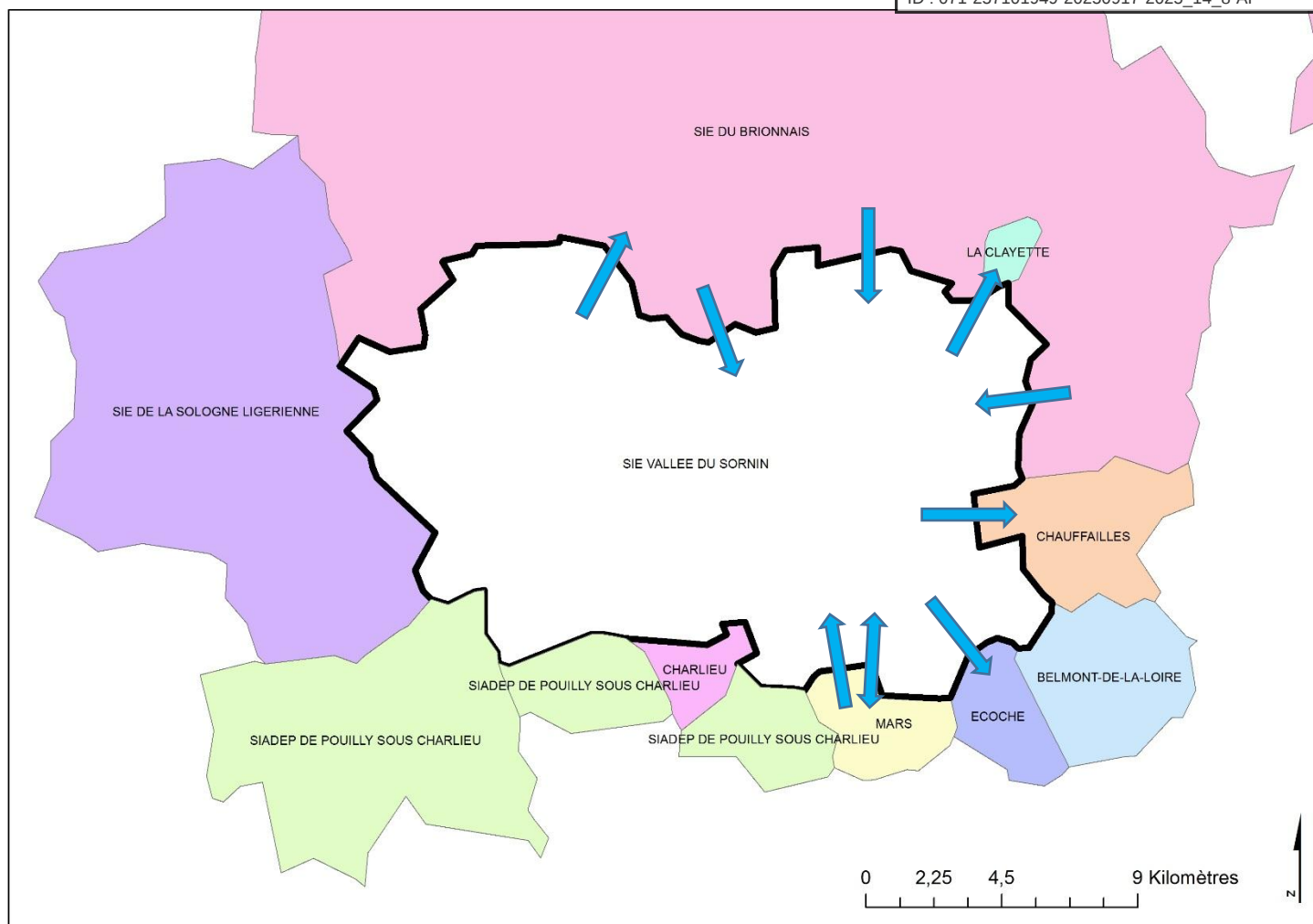
Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
La Clayette	Export	P	SIE du Brionnais	300 à 500, voir 700 m ³ /j	01/01/86	30
Ecoche	Import* Export	S P + S		Maximum : 100 m ³ /j à 5 m ³ /h	01/01/85	15
Mars	Import Export	P + S P + S		100 m ³ /j	01/01/86	10
SIE du Brionnais Mussy sous Dun	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Foumoux)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Mussy)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Briant	Export	P			01/07/81	
Chauffailles	Export	P + S		500 m ³ /j	20/11/94	15

P = Permanent

S = Secours

*L'achat d'eau à la commune d'Ecoche n'est plus utilisé depuis 2003.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 8,0 % de la population dont le service en régie, 66,3 % de la population dont le service est en délégation et 25,7 % de la population dont le service en gestion mixte.



V.4 LES HABITANTS DESSERVIS

Les données proviennent des populations légales au 1^{er} janvier 2025. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Communes affiliées	2021	2022
CHASSIGNY-SOUS-DUN	557	576
CHÂTEAUNEUF	91	89
COUBLANC	862	860
FLEURY-LA-MONTAGNE	735	740
IGUERANDE	1014	1 019
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	442	439
LIGNY-EN-BRIONNAIS	378	385
MAILLY	152	152
MAIZILLY	333	331
SAINT-BONNET-DE-CRAY	521	527
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	1 282	1 275
SAINT-EDMOND	448	434
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	792	800
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	350	348
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	334	336
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	93	94
SAINT-MARTIN-DU-LAC	260	243
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	596	609
SAINTE-FOY	144	146
SEMUR-EN-BRIONNAIS	626	626
TANCON	554	566
VAUBAN	240	240
Commune affiliée partiellement desservie		
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	40	40
Communes non adhérentes		
CHANDON	15	15
CHARLIEU	4	4
CHAUFFAILLES	8	7
Total	10 871	10 901

A périmètre constant, la population reste stable.

Le périmètre comprend des chambres d'hôtel et de l'ordre de 870 résidences secondaires.

Le service public d'eau potable peut desservir 13 099 habitants.

Indicateur D101.0 : Le SIE de la Vallée du Sornin compte 13 099 habitants desservies par le service d'eau potable.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un nombre moyen de 8 826 habitants desservis par service au niveau départemental et de 6 422 habitants au niveau national.

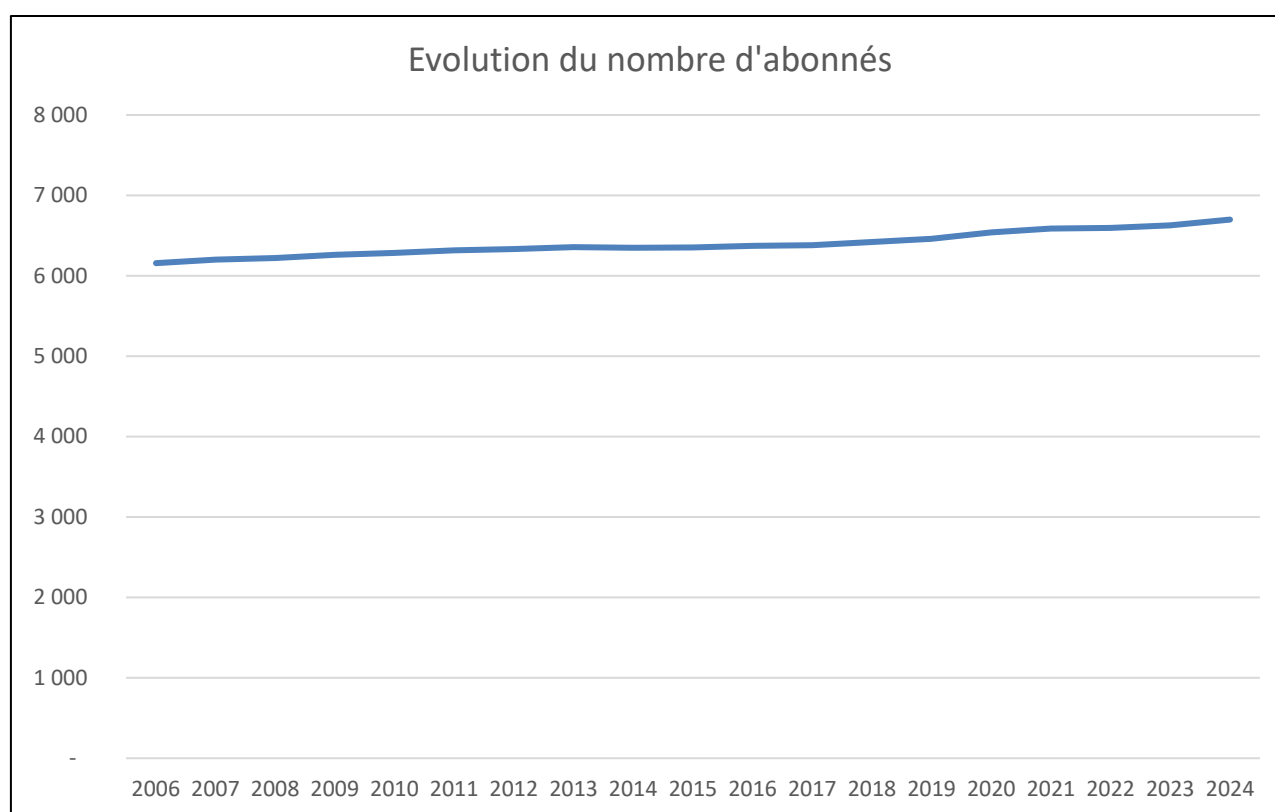
V.5 LE NOMBRE D'ABONNES

V.5.1 INVENTAIRE ET EVOLUTION

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Le nombre d'abonnés au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés domestiques	6 413	6 452	6 531	6 581	6 587	6 621	6 690
Abonnés non domestique							
Abonnés d'autres services d'eau potable	7	7	7	7	7	7	7
Total	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594	6 628	6 697
Evolution du nombre total	0,6%	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%	0,5%	1,0%



Le nombre d'abonnés est en hausse régulière avec uniquement 4 années de légère baisse sur un historique de 19 ans pour atteindre 6 697 abonnés pour cet exercice avec 69 abonnés supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un nombre moyen de 4 392 abonnés par service au niveau départemental.

Les abonnés se répartissent par commune comme suit :

Communes affiliées	2023	2024	Evolution en nombre	Evolution en %	Nombre d'habitants	Habitants / Abonnés
CHASSIGNY-SOUS-DUN	350	356	6	1,7%	576	1,6
CHÂTEAUNEUF	80	82	2	2,5%	89	1,1
COUBLANC	492	498	6	1,2%	860	1,7
FLEURY-LA-MONTAGNE	408	410	2	0,5%	740	1,8
IGUERANDE	652	660	8	1,2%	1 019	1,5
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	265	268	3	1,1%	439	1,6
LIGNY-EN-BRIONNAIS	253	250	-3	-1,2%	385	1,5
MAILLY	143	142	-1	-0,7%	152	1,1
MAIZILLY	185	185	0	0,0%	331	1,8
SAINT-BONNET-DE-CRAY	320	321	1	0,3%	527	1,6
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	703	714	11	1,6%	1 275	1,8
SAINT-EDMOND	209	213	4	1,9%	434	2,0
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	375	380	5	1,3%	800	2,1
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	265	265	0	0,0%	348	1,3
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	262	262	0	0,0%	336	1,3
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	65	65	0	0,0%	94	1,4
SAINT-MARTIN-DU-LAC	173	177	4	2,3%	243	1,4
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	346	361	15	4,3%	609	1,7
SAINTE-FOY	111	108	-3	-2,7%	146	1,4
SEMUR-EN-BRIONNAIS	378	384	6	1,6%	626	1,6
TANCON	310	312	2	0,6%	566	1,8
VAUBAN	245	246	1	0,4%	240	1,0
Commune affiliée partiellement desservie						
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	19	19	0	0,0%	40	2,1
Communes non adhérentes						
CHANDON	4	4	0	0,0%	15	3,8
CHARLIEU	2	2	0	0,0%	4	2,0
CHAUFFAILLES	6	6	0	0,0%	7	1,2
Total	6 621	6 690	69	1,0%	10 901	1,6

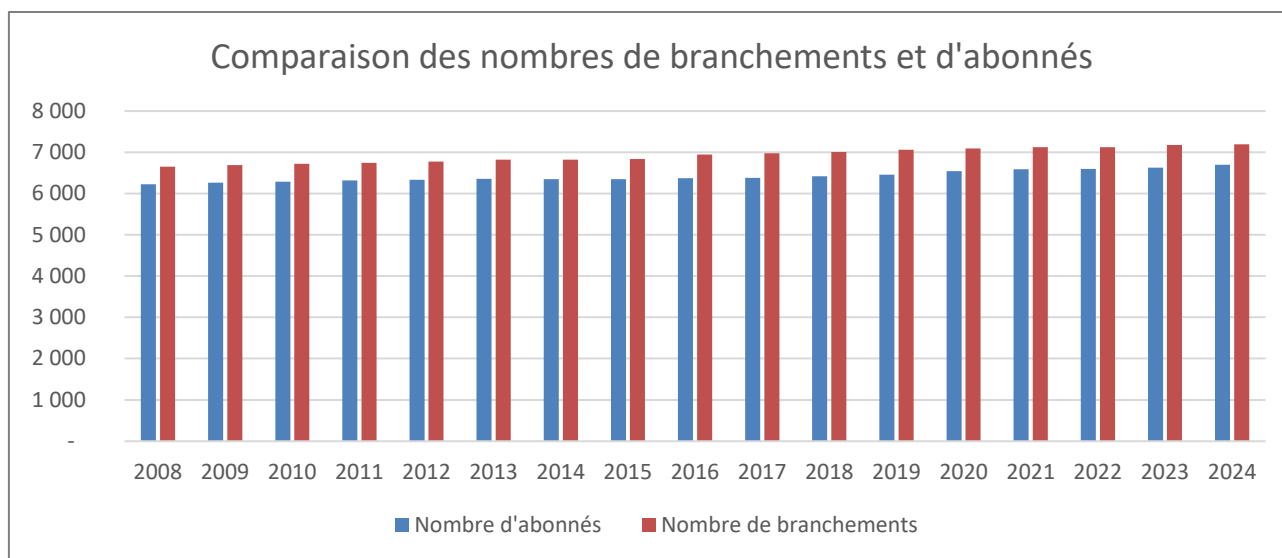
Les variations atteignent 3 abonnés en moins à Ligny en Brionnais et Saint Foy et 11 abonnés supplémentaires à Saint Denis de Cabanne.

En dehors du cas particulier des communes partiellement desservies par le réseau d'eau potable du syndicat de la Vallée du Sornin, le nombre d'habitants par abonné est compris entre 1 et 2,1 avec une valeur moyenne de 1,6 mettant en avant l'importance des branchements de pré associée à un nombre d'habitants par habitation peu élevé.

V.5.2 COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS

Le nombre d'abonnés et le nombre de branchements au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	6 459	6 538	6 588	6 594	6 628	6 697
Nombre de branchements	7 056	7 091	7 121	7 121	7 177	7 195
Différence entre branchements et abonnés (u)	597	553	533	527	549	498
Evolution de nombre total d'abonnés (%)	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%	0,5%	1,0%
Différence entre branchements et abonnés (%)	8,5%	7,8%	7,5%	7,4%	7,6%	6,9%
Variation du nombre total d'abonnés (u)	39	79	50	6	34	69



Le nombre d'abonnés diffère du nombre de branchements (6,9 % soit 498 unités de plus). En règle générale, un abonné a un branchement mais il peut en avoir plusieurs (branchements de pré notamment).

On constate de l'ordre de 440 abonnés supplémentaires en 15 ans soit une moyenne de 29 par an.

De 2007 à 2024, seule l'année 2014 a connu une baisse du nombre d'abonnés. On notera l'importante variation positive du nombre d'abonnés de 2018 à 2021 et de 2022 à 2024 et une bien plus faible augmentation en 2022 (+ 6 abonnés).

V.6 LES RESSOURCES EN EAU

V.6.1 LOCALISATION ET NATURE

Des puits à Iguerande et Saint Martin du Lac et 3 sources à Saint Maurice les Châteauneuf permettent l'alimentation en eau du syndicat. Les puits sont au nombre de deux à Saint Martin du Lac et d'un à Iguerande, en bordure de la Loire, puisant l'eau de sa nappe d'accompagnement. Depuis la réalisation de la tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a largement été modifiée.

Nom du Captage	Capacité de production (m3/jour)
LES CHAMBONS - ARTAIX PUIITS N°2 (avec tranchée drainante)	2000
LES CHAMBONS - ST MARTIN PUIITS N°1	720
PUITS d'IGUERANDE	600
SAINT MAURICE SOURCE N°1	600
SAINT MAURICE SOURCE N°2	600
SAINT MAURICE SOURCE N°3	600
	5120

Le débit cumulé des 3 sources de St Maurice descend ponctuellement au-dessous des 80 m³/h lors des périodes d'étiage sévère (77 m³/h constatés).

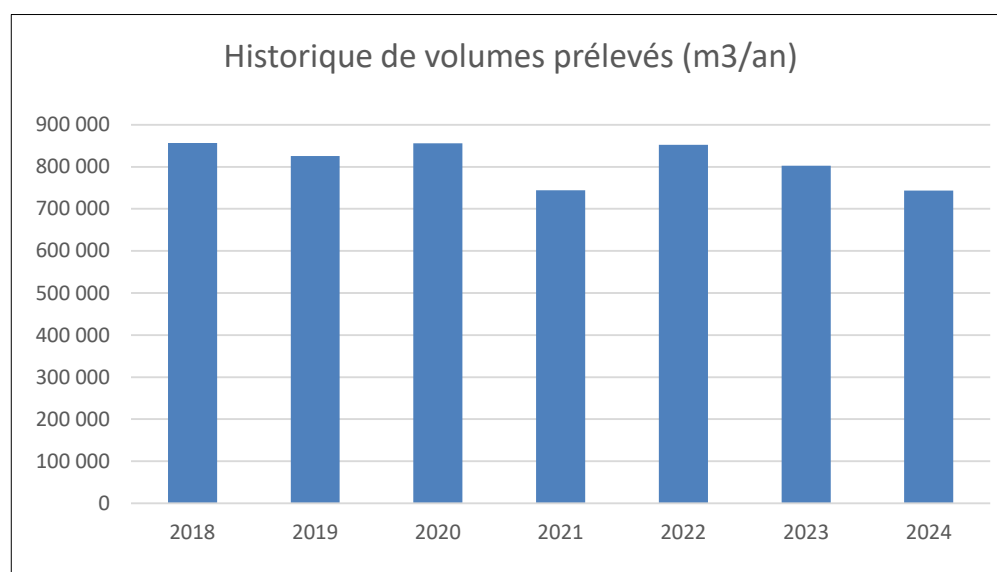
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 337 captages en service dont 83,4 % des volumes proviennent des eaux souterraines et de 32 649 captages au niveau national.

V.6.2 LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

V.6.2.1 HISTORIQUE DES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

Les données de production présentées ci-dessous sont issues de la télégestion de l'exploitant sur l'année calendaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume prélevé en m³	856 460	825 551	856 334	744 369	852 342	802 903	743 929

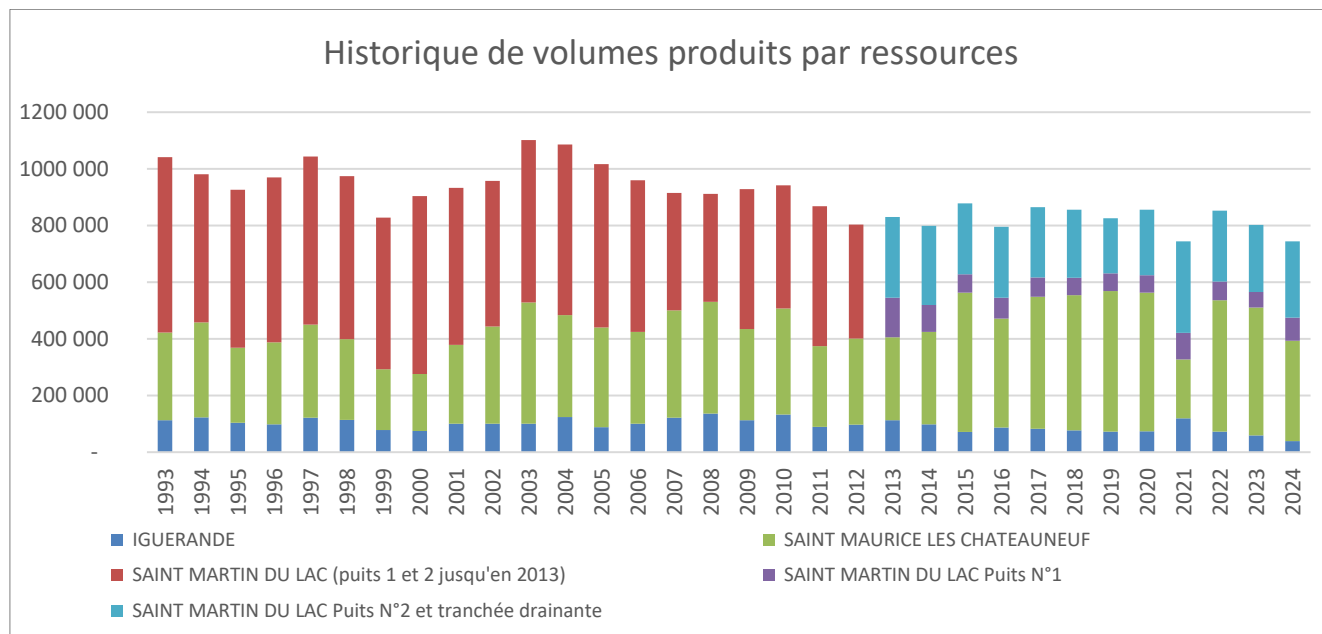


Le volume prélevé est en nette baisse par rapport à l'année dernière avec une valeur de 744 000 m³.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 46,4 Mm³ prélevés à l'échelle du département pour 18,8 Milliards de m³ au niveau national.

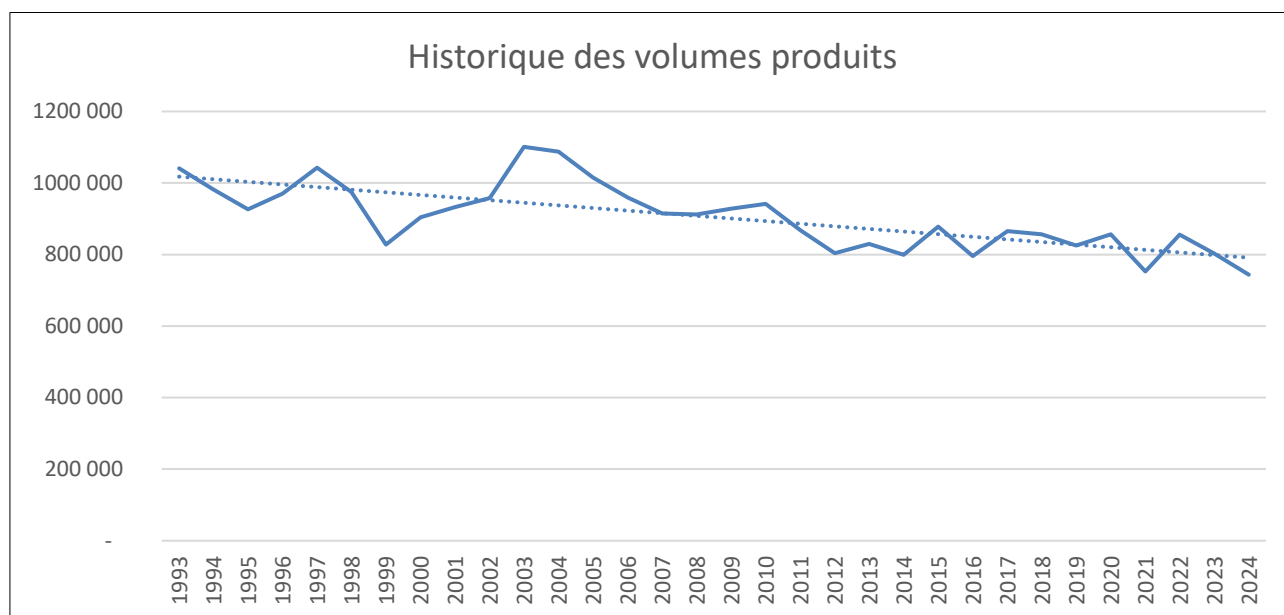
V.6.2.2 HISTORIQUE DES VOLUMES PRODUITS PAR RESSOURCES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IGUERANDE	77 434	73 060	73 555	119 584	73 464	59 858	39 701
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	477 396	495 949	489 775	208 391	462 596	450 836	354 246
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	60 832	62 677	61 411	93 106	66 646	54 417	81 202
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	240 706	193 864	231 593	323 288	249 636	237 693	268 780



Avec la mise à l'équilibre des 2 cuve de Saint Marcel d'Iguerande, la production à Saint Martin du Lac est privilégiée par rapport à la production du puits d'Iguerande, expliquant la baisse de production du puits d'Iguerande.

Par ailleurs, avec une année pluvieuse, les sources de Saint Maurice les Châteauneuf ont moins été sollicitées pour éviter de faire fonctionner la station de traitement.



Le long historique disponible permet de dégager une tendance de prélèvement à la baisse depuis 1993.

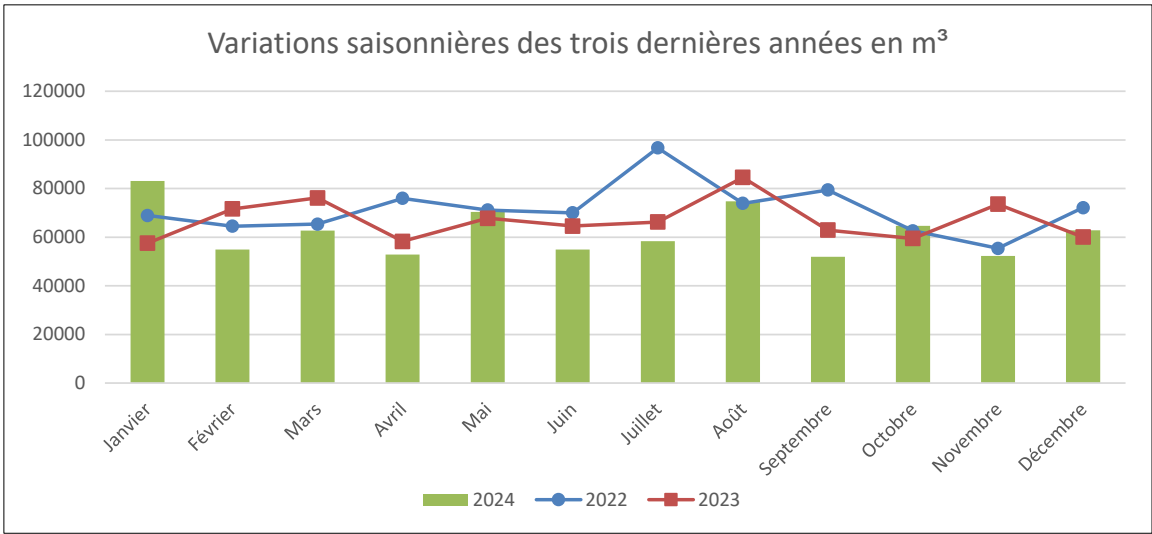
Le prélèvement 2024 est le plus faible de cet historique.

V.6.2.3 VARIATIONS SAISONNI RES

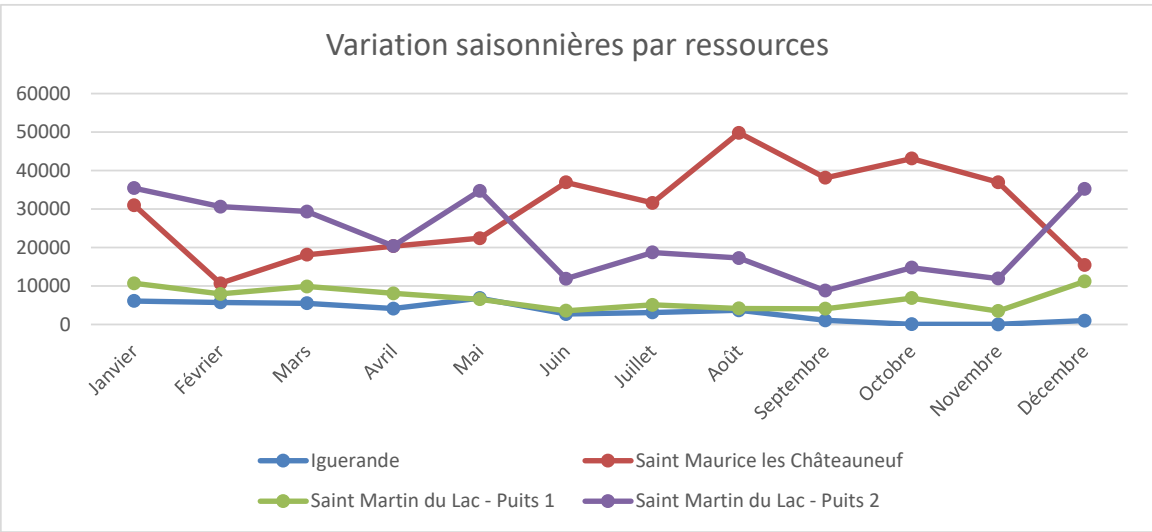
Le tableau suivant pr sente les volumes produits en 2024, mois par mois :

	Janvier	F�vrier	Mars	Avril	Mai	Juin
Total	83 122	54 906	62 765	52 840	70 443	54 954
IGUERANDE	6 072	5 710	5 492	4 108	6 832	2 675
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	30 965	10 680	18 102	20 323	22 401	36 894
SAINT MARTIN DU LAC Puits N�1	10 667	7 904	9 836	8 045	6 513	3 536
SAINT MARTIN DU LAC Puits N�2 et tranch�e drainante	35 418	30 612	29 335	20 364	34 697	11 849

	Juillet	Ao�t	Septembre	Octobre	Novembre	D�cembre
Total	58 413	74 777	51 971	64 673	52 286	62 779
IGUERANDE	3 109	3 662	1 032	40	-	969
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	31 551	49 764	38 111	43 087	36 930	15 438
SAINT MARTIN DU LAC Puits N�1	5 069	4 129	4 064	6 815	3 469	11 155
SAINT MARTIN DU LAC Puits N�2 et tranch�e drainante	18 684	17 222	8 764	14 731	11 887	35 217



Cette ann e, les variations mensuelles sont marqu es par un pic de production en janvier et en ao t.



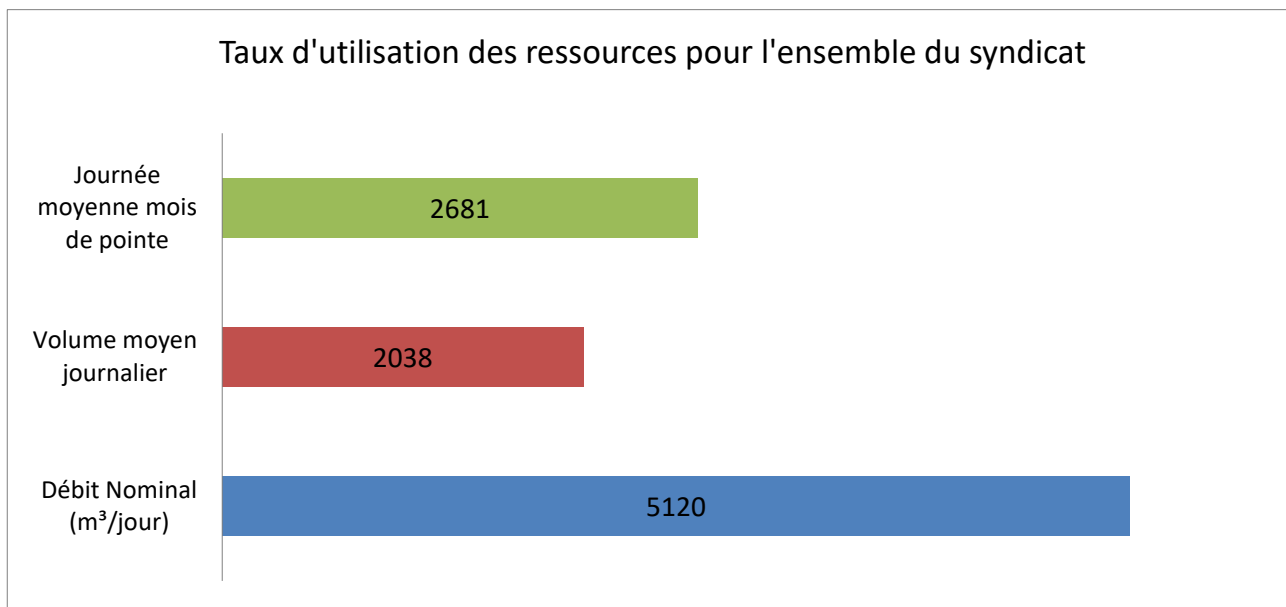
L'analyse des variations saisonni res par ressource permet de souligner une sollicitation r guli re des puits d'Iguerande et n 1 de Saint Martin du Lac, une forte sollicitation des sources de juin   novembre, une sollicitation de puits N 2 arrivant en compl ment des sources donc plus  lev e de janvier   mai et en d cembre.

V.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)

La capacité nominale des puits est calculée pour 20 heures par jour de fonctionnement des installations. Lors d'épisode exceptionnel (jour de pointe, casse importante ...) ce temps de fonctionnement journalier peut être augmenté amenant à un prélèvement dépassant 100 % de la capacité de pompage.

Rappelons que la journée de pointe utilisée est la journée moyenne du mois de pointe : un effet de lissage est créé.

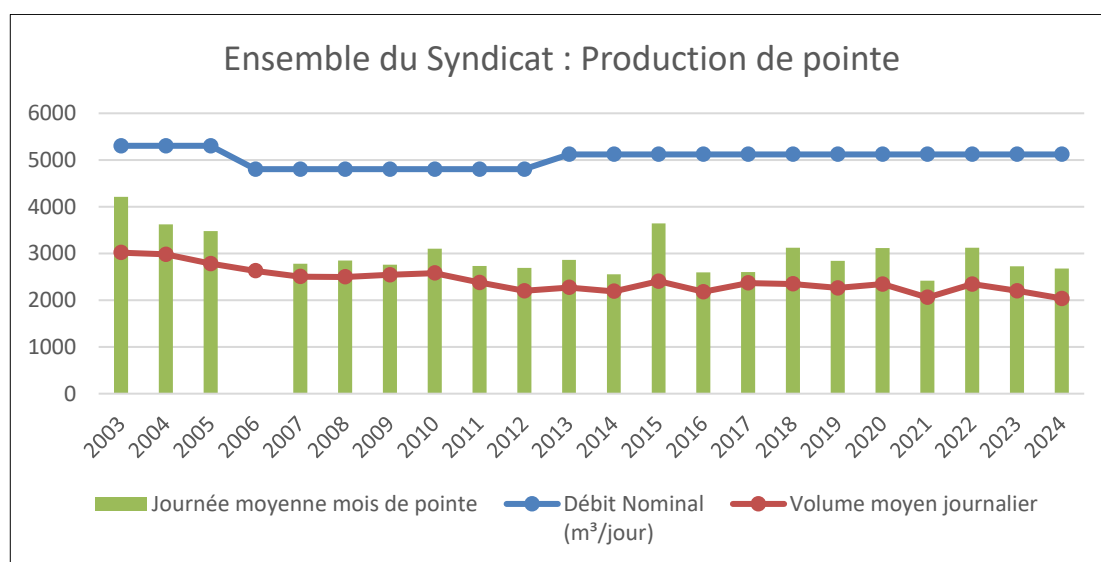
V.6.3.1 POUR L'ENSEMBLE DU SYNDICAT



Le prélèvement effectué dans l'année représente 40 % de la capacité des ressources.

Pour le jour moyen du mois de pointe, le prélèvement représente 52 % de la capacité de pompage.

Le jour de pointe se rapprocherait du débit nominal des ressources.



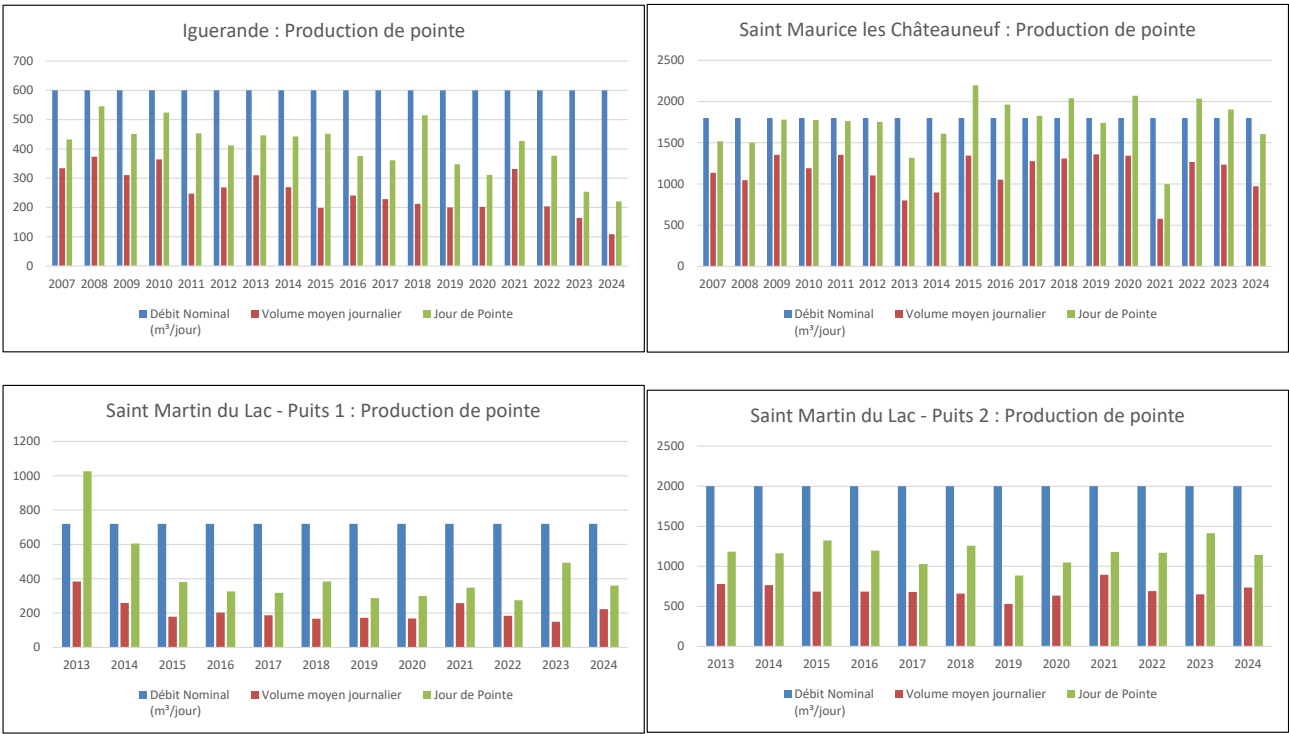
On observe un usage de pointe similaire à celui de l'exercice précédent.

Le syndicat dispose d'une marge de production de l'ordre de 60 % du besoin moyen mais la marge est moindre en situation de pointe.



V.6.3.2 PAR RESSOURCE

Cette analyse a été menée par ressource :



IGUERANDE	18%	de la capacité des ressources
	37%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	54%	de la capacité des ressources
	89%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	31%	de la capacité des ressources
	50%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	37%	de la capacité des ressources
	57%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe

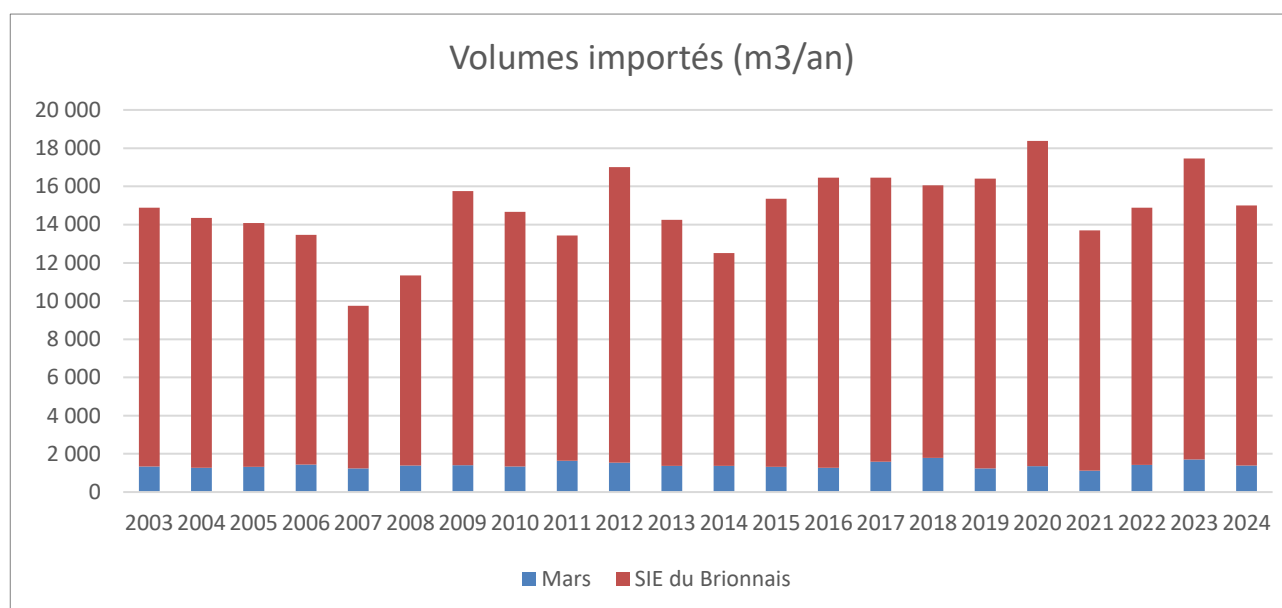
On observe une utilisation des sources à 89 % de leur capacité pour le jour moyen du mois de pointe. Les puits 1 et 2 de Saint Martin du Lac sont utilisés à près de 50 /60 % pour le jour moyen du mois de pointe. Seul le puits d'Iguerande est utilisé à un peu moins de 40 % pour le jour moyen du mois de pointe.

V.6.4 LES VOLUMES IMPORTES

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais. Ces achats sont les seuls moyens d'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ecoche	0	0	0	0	0	0
Mars	1 244	1 355	1 114	1 420	1 707	1 390
SIE du Brionnais	15 164	17 026	12 578	13 474	15 761	13 608
Total	16 408	18 381	13 692	14 894	17 468	14 998
Variation (%)	2,1%	12,0%	-25,5%	8,8%	17,3%	-14,1%
Variation (m3)	344	1 973	-4 689	1 202	2 574	-2 470

Volume mis en distribution en m³	775 275	800 851	714 933	780 534	758 629	720 509
Taux d'imports sur le volume mis en distribution	2,1%	2,3%	1,9%	1,9%	2,3%	2,1%



Avec 15 000 m³, les achats représentent toujours de l'ordre de 2 % du volume mis en service ce qui est la moyenne sur les dix dernières années.

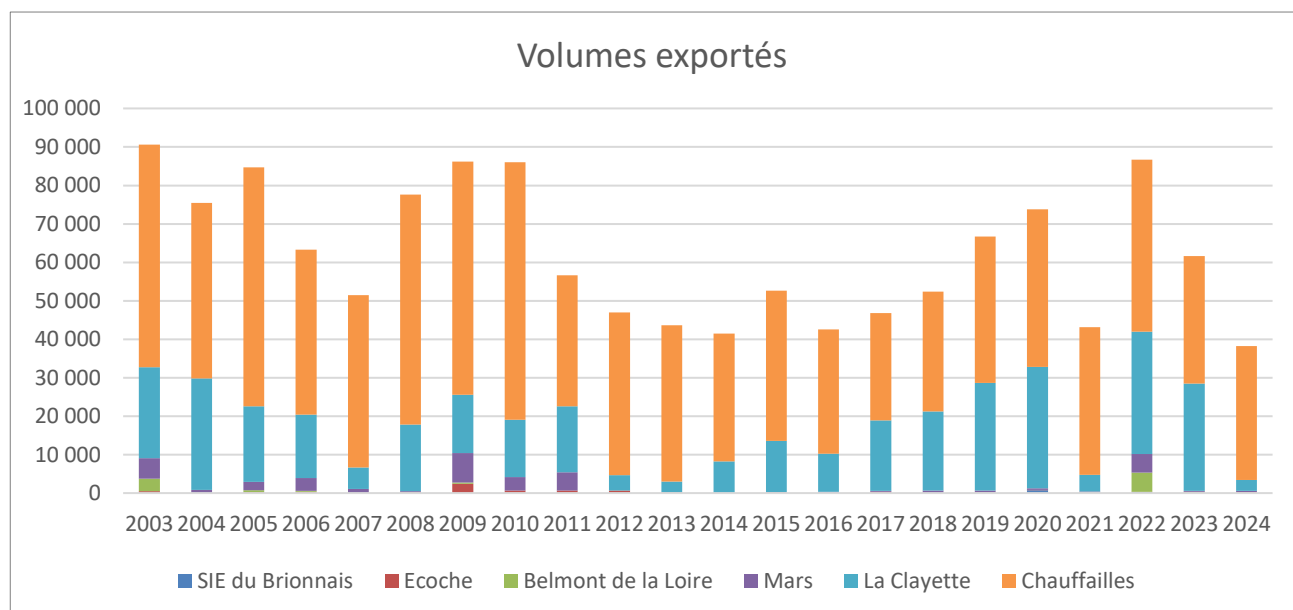
Après une nette baisse en 2021 puis une légère hausse en 2022 et 2023, les imports sont à nouveau en baisse pour cet exercice.

V.6.5 LES VOLUMES EXPORTES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SIE du Brionnais	18	726	105	221	149	79
Ecoche	40	98	23	73	60	166
Belmont de la Loire	150		0	5 010	135	0
Mars	429	439	300	4 838	270	338
La Clayette	28 046	31 546	4 284	31 863	27 836	2 838
Chauffailles	38 000	40 958	38 416	44 697	33 193	34 779
Total	66 683	73 767	43 128	86 702	61 643	38 200
Variation	27,3%	10,6%	-41,5%	101,0%	-28,9%	-38,0%
Variation (m3)	14 310	7 084	-30 639	43 574	-25 059	-23 443

Volume mis en distribution en m ³	775 275	800 851	714 933	780 534	758 629	720 509
Taux d'exports sur le volume mis en distribution	8,6%	9,2%	6,0%	11,1%	8,1%	5,3%

En 2020, 900 m³ ont été vendu à Belmont mais sont compris dans le volume consommé par les abonnés.



Les ventes au SIE du Brionnais et à la commune d'Ecoche sont anecdotiques.

La vente à la commune de La Clayette est en forte baisse pour atteindre de l'ordre de 3 000 m³/an volume observé en 2012 et 2013.

La vente à la commune de Chauffailles est du même ordre de grandeur depuis 9 ans, comprise entre 28 000 et 42 000 m³/an pour atteindre 35 000 m³ cette année.

La commune de Mars a sollicité le syndicat pour un secours en eau à hauteur de 338 m³ pour cette année.

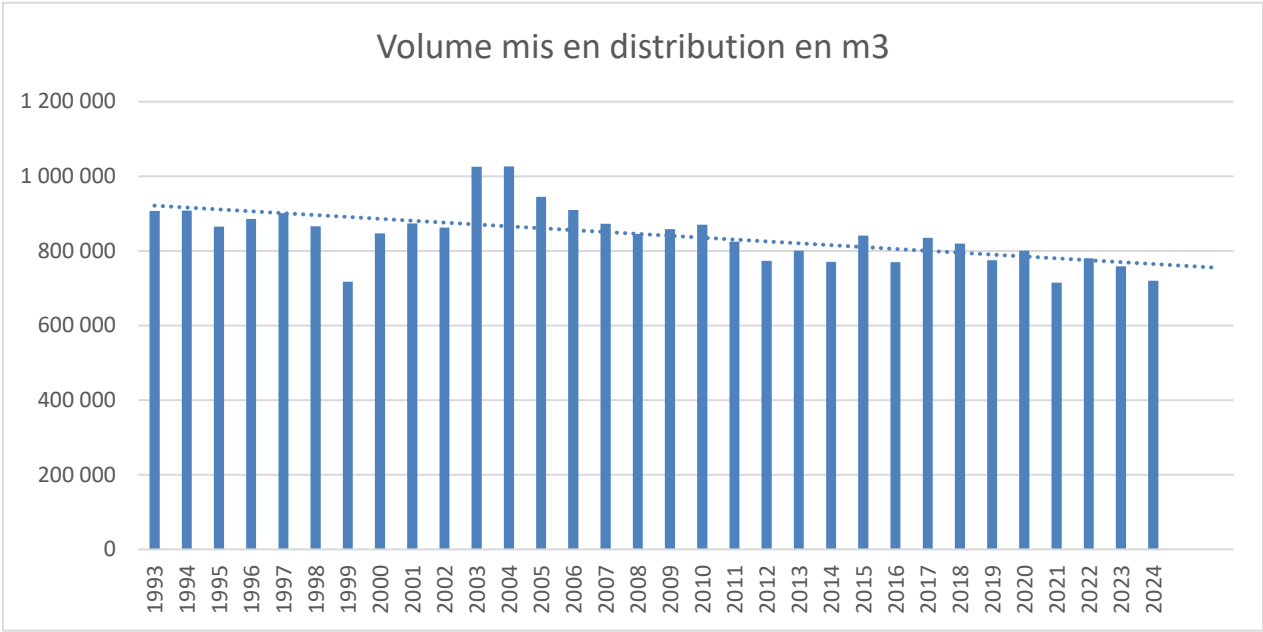
La commune de Belmont de la Loire n'a pas sollicité le syndicat pour un secours cette année.

Les volumes exportés baissent de près de 38 % en 2024 avec 23 000 m³ de moins. Ils représentent de l'ordre de 5 % du volume mis en distribution avec 38 000 m³.

V.6.6 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel est ajouté le volume importé et soustrait le volume exporté. Ce volume est détaillé dans le tableau et le graphique suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit en m ³	825 550	856 237	744 369	852 342	802 804	743 711
Volume importé en m ³	16 408	18 381	13 692	14 894	17 468	14 998
Volume exporté en m ³	66 683	73 767	43 128	86 702	61 643	38 200
Volume mis en distribution en m ³	775 275	800 851	714 933	780 534	758 629	720 509



Avec 720 000 m³, le volume mis en distribution est en baisse par rapport à l'exercice précédent (-5 % soit près de 38 000 m³ de moins) et globalement en baisse depuis 2003.

V.7 LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES

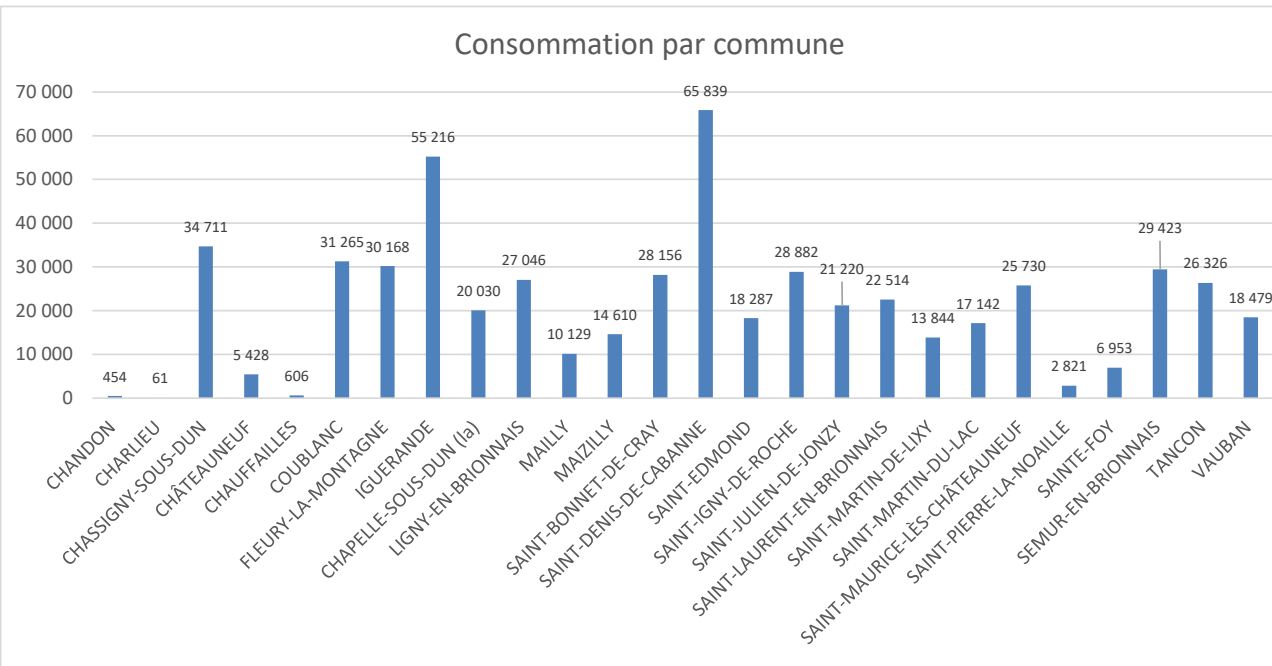
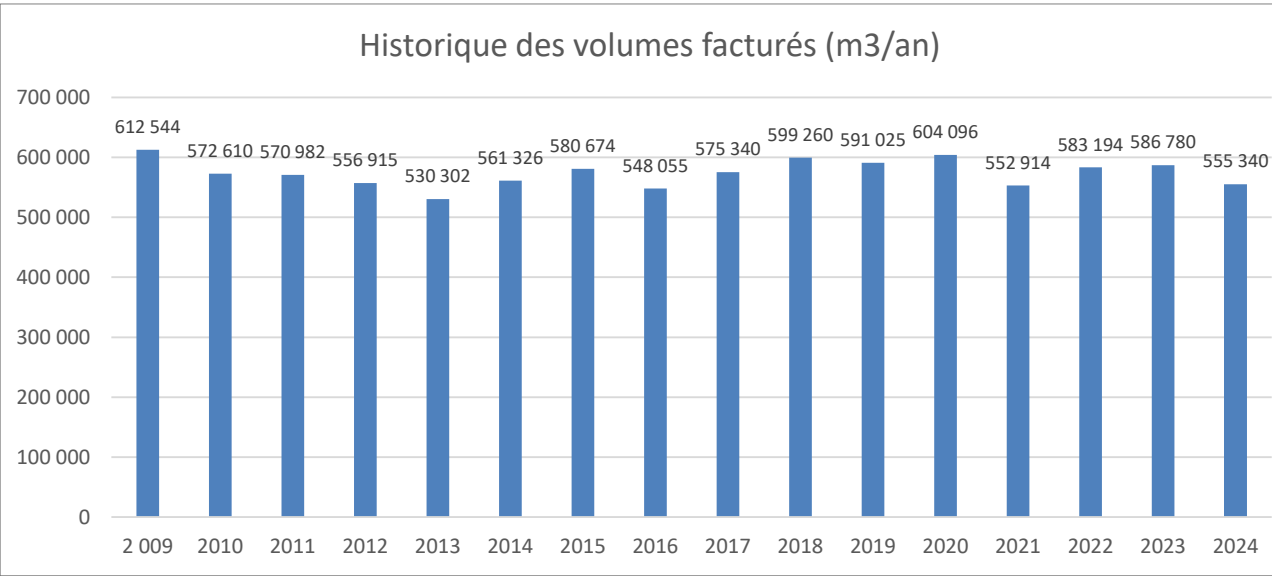
Trois volumes relatifs aux consommations des abonnés sont présentés dans le Rapport Annuel du Délégataire :

- Le volume vendu aux abonnés (hors dégrèvements pour fuites par exemple),
- Le volume comptabilisé sur la période de facturation (**366 jours** cette année),
- Le volume comptabilisé ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée en fonction du nombre de jours de consommation.

V.7.1 VOLUMES FACTURES

Il s'agit de la somme des volumes facturés domestiques et non domestiques.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume facturé	599 260	591 025	604 096	552 914	583 194	586 780	555 340
Volume consommé domestique et assimilé	614 298	607 409	620 490	566 244	600 376	593 474	567 261
Estimation du volume de dégrèvement	15 038	16 384	16 394	13 330	17 182	6 694	11 921
Taux de dégrèvement	2,4%	2,7%	2,6%	2,4%	2,9%	1,1%	2,1%

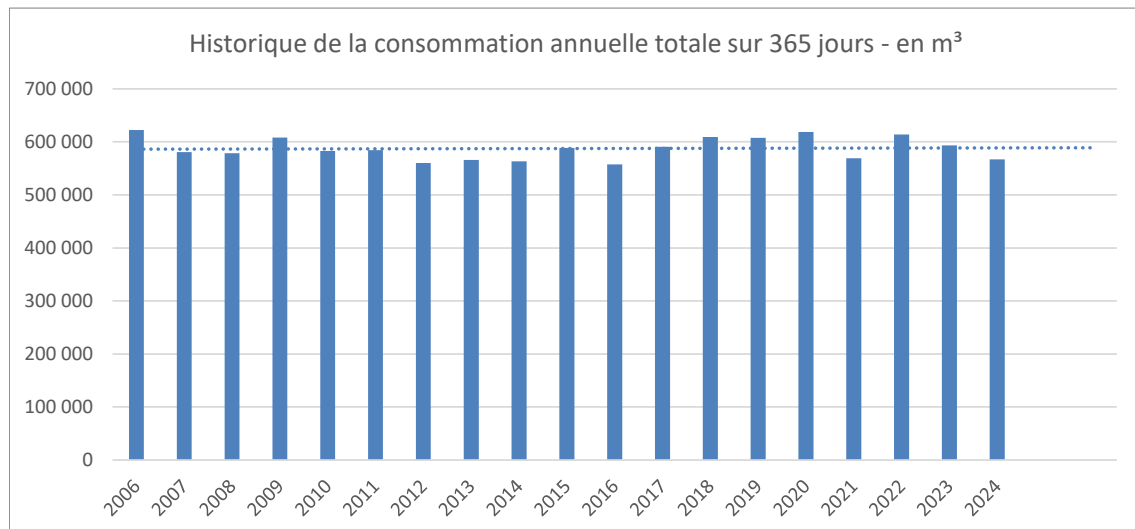


Près de 20 % des consommations se font à Iguerande et Saint Denis de Cabanne.

V.7.2 VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS

Les données présentées ci-dessous sont issues des relèves de compteurs de l'exploitant ramenées sur 365 jours.

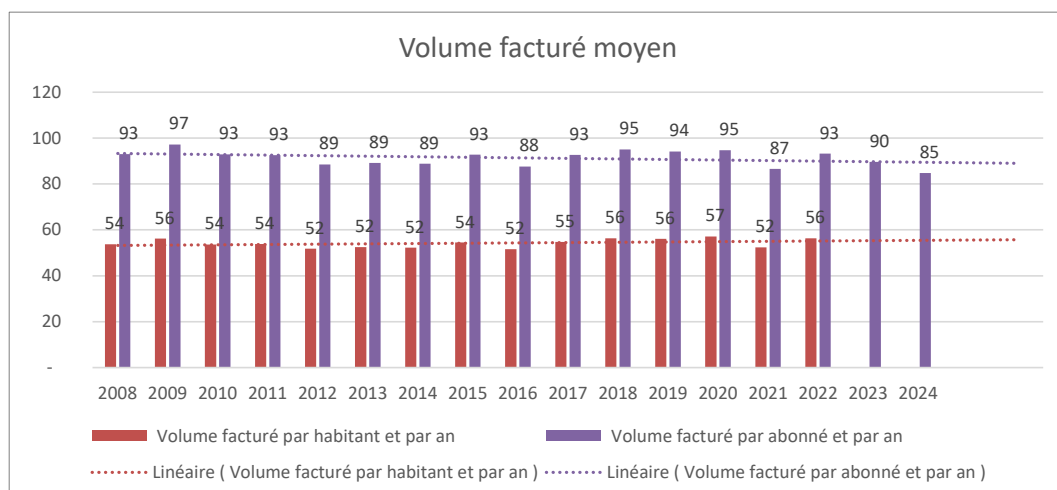
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume comptabilisé sur la période de facturation (m3)	607 409	620 490	566 244	600 376	593 474	567 261
Nombre de jours de consommation entre 2 relèves annuelles	365	366	363	357	365	366
Variation (%)	-1,1%	2,2%	-8,7%	6,0%	-1,1%	-4,4%
Variation (m3)	-6 889	13 081	-54 246	34 132	-6 902	-26 213
Consommation totale sur 365 ou 366 jours (m3)	607 409	618 795	569 364	613 830	593 474	567 261
Variation (%)	-0,3%	1,9%	-8,0%	7,8%	-3,3%	-4,4%
Variation (m3)	-1 881	11 386	-49 431	44 466	-20 356	-26 213



Avec une période de 366 jours entre les 2 relèves et une année bissextile, les volumes sont identiques. Les consommations sont en baisse avec près de 26 000 m³ de moins pour atteindre 567 000 m³.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'une consommation de l'ordre de 32,0 Mm³ à l'échelle du département.

V.7.3 LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT



La consommation moyenne d'un abonné du syndicat est de 85 m³/an et tend à la baisse alors que la consommation moyenne d'un habitant du syndicat est de 56 m³/an et tend légèrement à la hausse.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'une consommation par abonné de 108,7 m³/an à l'échelle du département pour 120,1 m³/an au niveau national et de 54,9 m³/an par habitant à l'échelle du département.

VI. LE PATRIMOINE

VI.1 LE RESEAU

Le SIG de Véolia contient **559 km** de réseau dont, outre les canalisations de distribution et de refoulement-distribution :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production.,
- Les canalisations de vidange de réservoir,
- Les canalisations de vidange et purge de réseaux.

VI.1.1 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES

Le SIG est suffisamment détaillé pour pouvoir se rapprocher de la définition de l'agence de l'eau pour le calcul des indices. Sont ainsi extraits les linéaires suivants :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production,

Sont conservés 525 349 ml de réseau soit 525 km qui seront utilisés pour les calculs des indices linéaires notamment.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 13 570 km de réseau à l'échelle du département. Le patrimoine national compte 996 000 km de réseaux.

VI.1.2 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU

Pour l'analyse du réseau, sont retirés :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie).

Sont conservés 525 km de réseau de distribution, adduction, vidange pour l'analyse qui suit concernant les matériaux, les diamètres et les dates de pose des canalisations.

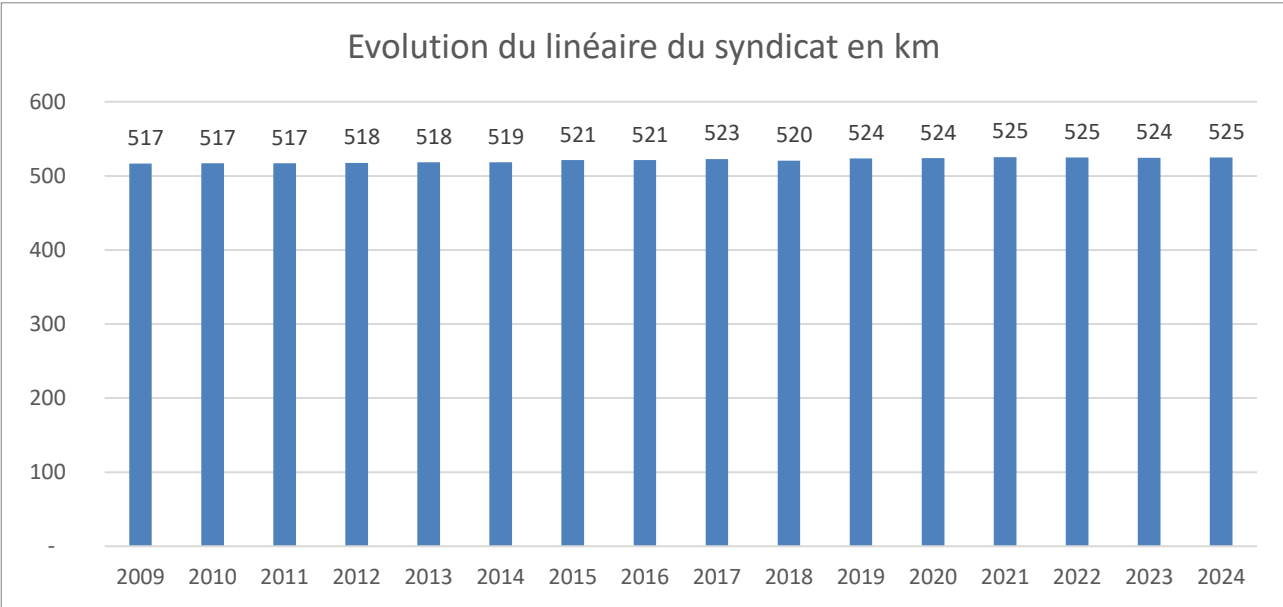
VI.1.3 LE BORDEREAU (SIG)

Le bordereau de canalisations en fonction des matériaux et des diamètres est donné dans le tableau suivant :

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Inconnu	25	474	0,1%
	32	272	0,1%
	40	410	0,1%
	50	1 436	0,3%
	60	563	0,1%
	63	402	0,1%
	80	7	0,0%
	1	9 447	1,8%
Total Inconnu		13 011	2,5%
PVC	25	399	0,1%
	32	3 400	0,6%
	40	22 212	4,2%
	50	61 333	11,7%
	53	255	0,0%
	60	162	0,0%
	63	104 823	19,9%
	75	23 701	4,5%
	80	1 282	0,2%
	90	46 105	8,8%
	100	249	0,0%
	110	31 647	6,0%
	125	18 436	3,5%
	140	1 856	0,4%
	150	1 022	0,2%
	160	8 199	1,6%
	200	1 465	0,3%
	225	103	0,0%
	1	141	0,0%
Total PVC		326 793	62,2%
Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Fonte	40	1 926	0,4%
	50	64	0,0%
	60	19 934	3,8%
	80	16 126	3,1%
	100	21 870	4,2%
	110	618	0,1%
	125	20 418	3,9%
	150	37 606	7,2%
	160	228	0,0%
	200	11 205	2,1%
	250	26 979	5,1%
	1	22	0,0%
Total Fonte		156 996	29,9%
PE	25	1 639	0,3%
	32	6 118	1,2%
	40	7 832	1,5%
	50	10 344	2,0%
	63	849	0,2%
	75	491	0,1%
	110	505	0,1%
	160	36	0,0%
Total PE		27 815	5,3%
Amiante Ciment	200	7	0,0%
Total Amiante Ciment		7	0,0%
Acier	200	0	0,0%
	250	987	0,2%
Total Acier		988	0,2%
Fibre de Verre	150	10	0,0%
Total Fibre de Verre		10	0,0%
Total général		525 621	100,0%

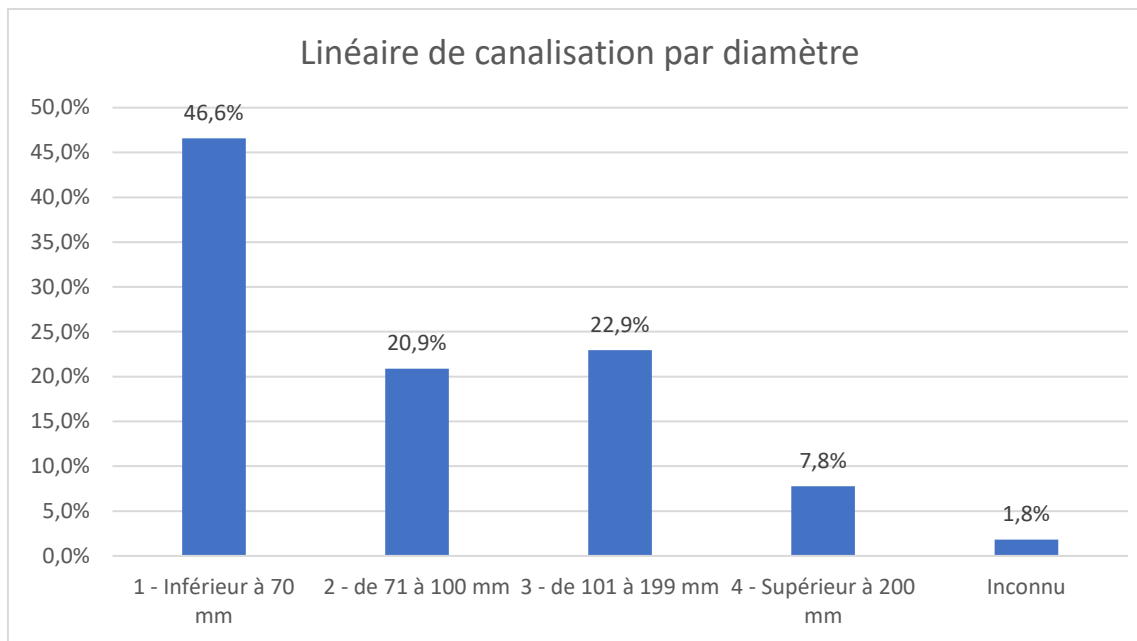
VI.1.4 L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG)

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du linéaire de canalisation :



VI.1.5 L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG)

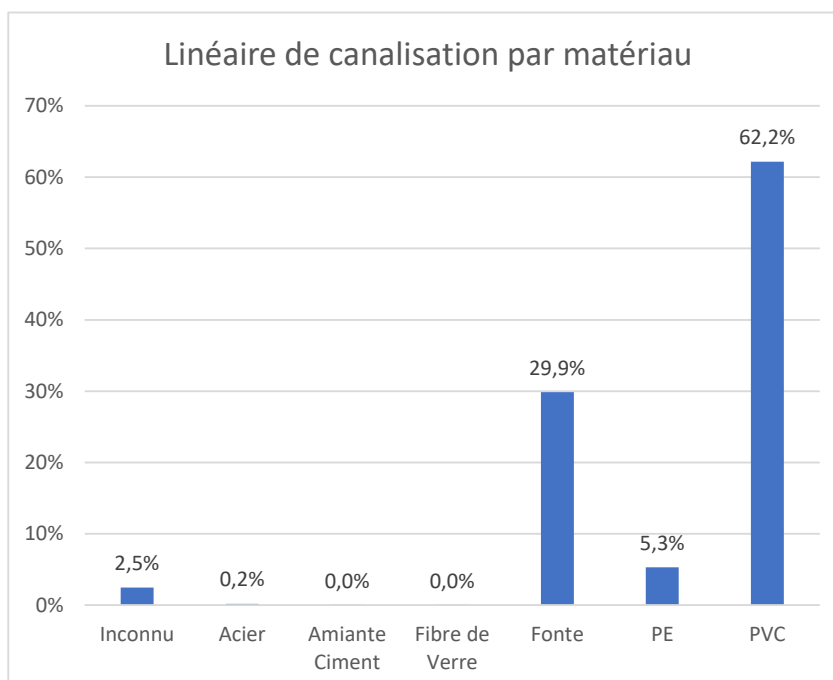
Diamètre	Linéaire (m)	%
1 - Inférieur à 70 mm	244 849	46,6%
2 - de 71 à 100 mm	109 832	20,9%
3 - de 101 à 199 mm	120 584	22,9%
4 - Supérieur à 200 mm	40 747	7,8%
Inconnu	9 610	1,8%
Total général	525 621	100%



Cette répartition est représentative d'un réseau rural avec l'essentiel des ramifications de diamètres inférieurs à 200 mm et quelques antennes structurantes de plus gros diamètres.

VI.1.6 L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG)

Matériau	Linéaire (m)	%
Inconnu	13 011	2,5%
Acier	988	0,2%
Amiante Ciment	7	0,0%
Fibre de Verre	10	0,0%
Fonte	156 996	29,9%
PE	27 815	5,3%
PVC	326 793	62,2%
Total général	525 621	100%

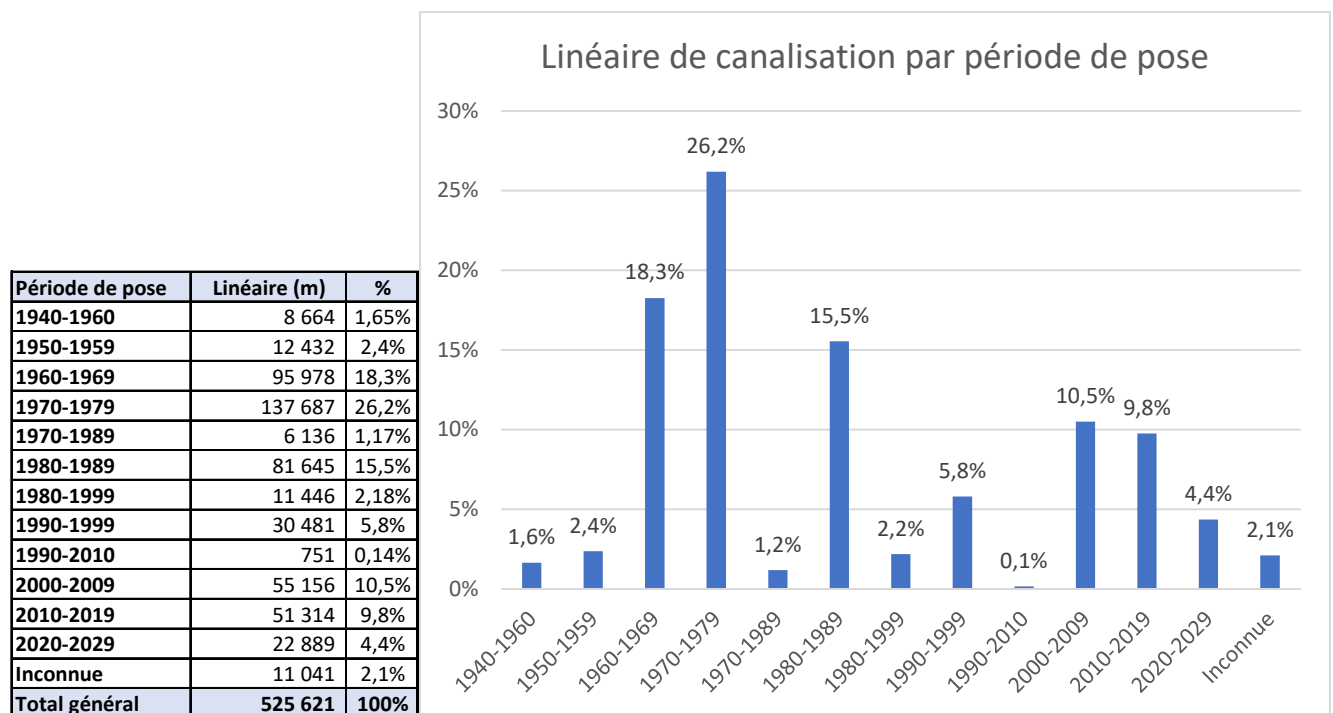


Les données disponibles dans le SIG permettent de distinguer fonte grise partie du réseau :

Nature	Linéaire (m)	%
Fonte Ductile	94 103	60%
Fonte Ductile (ISOPAM)	42	0%
Fonte Ductile 2GS	1 161	1%
Fonte Grise	252	0%
Fonte indéterminée	61 502	39%
Total général	157 059	100%

Le syndicat est doté d'une part importante de canalisations en PVC et fonte. Le plomb générant des problèmes sanitaires est absent du syndicat ainsi que l'amiante-ciment, cassant. La distinction entre fonte grise (cassante) et fonte ductile est disponible pour seulement 60 % du linéaire. Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque. Les distinctions entre les différents PVC ne sont pas disponibles dans le SIG.

VI.1.1 ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG)



Avec le volet de connaissance patrimonial du Schéma Directeur, on trouve désormais une allure classique de courbe de pose de canalisation avec l'essentiel posé des années 60 aux années 80. La création s'achève et débute alors le renouvellement des réseaux les plus anciens associé à quelques extensions. On observe une augmentation des linéaires de la période 2020-2029 avec l'intégration dans le SIG des plans de recollement des travaux récents.

VI.1.2 LA DENSITE (RAD)

Il s'agit du nombre d'abonnés par km de réseau de distribution. Les services d'eau potable sont qualifiés selon cette densité par le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts.

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	524	525	525	524	525
Abonnés	6 531	6 581	6 587	6 621	6 690
Densité	12	13	13	13	13

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	$D < 25$	$25 \leq D < 50$	$50 \leq D$

Le SIE de la Vallée du Sornin a ainsi une densité de près de 13 abonnés par km le qualifiant de rural.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'une densité moyenne de 21,7 abonnés/km dans le département.

VI.1.3 L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG)

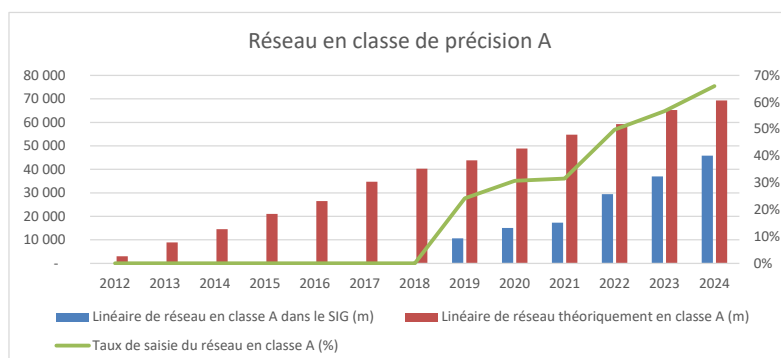
La classe correspond à la précision des plans concernant la localisation du réseau.

- Classe A Classe de précision inférieure 40 cm
- Classe B Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
- Classe C Classe de précision supérieure à 1,50 m

Classe de précision	Linéaire (m)	%
A	45 804	8,7%
C	479 817	91,3%
Total général	525 621	100%

Les plans de récolement remis par l'entreprise de travaux du syndicat sont de classe A depuis juillet 2012. En outre, Véolia doit reporter toutes ses interventions en classe A. Le SIG transmis comprend de l'ordre de 46 km de réseau (pour 30 km fin 2023) alors que le syndicat a renouvelé sur cette période de l'ordre de 69 km de réseau.

L'information de classe de précision est disponible dans les SIG transmis à compter de 2019. L'évolution du linéaire de réseau en classe A dans le SIG, du linéaire de réseaux renouvelé par le syndicat depuis 2012 avec une obligation de classe A et le taux de saisie du réseau en classe A sont portés dans le graphique suivant :

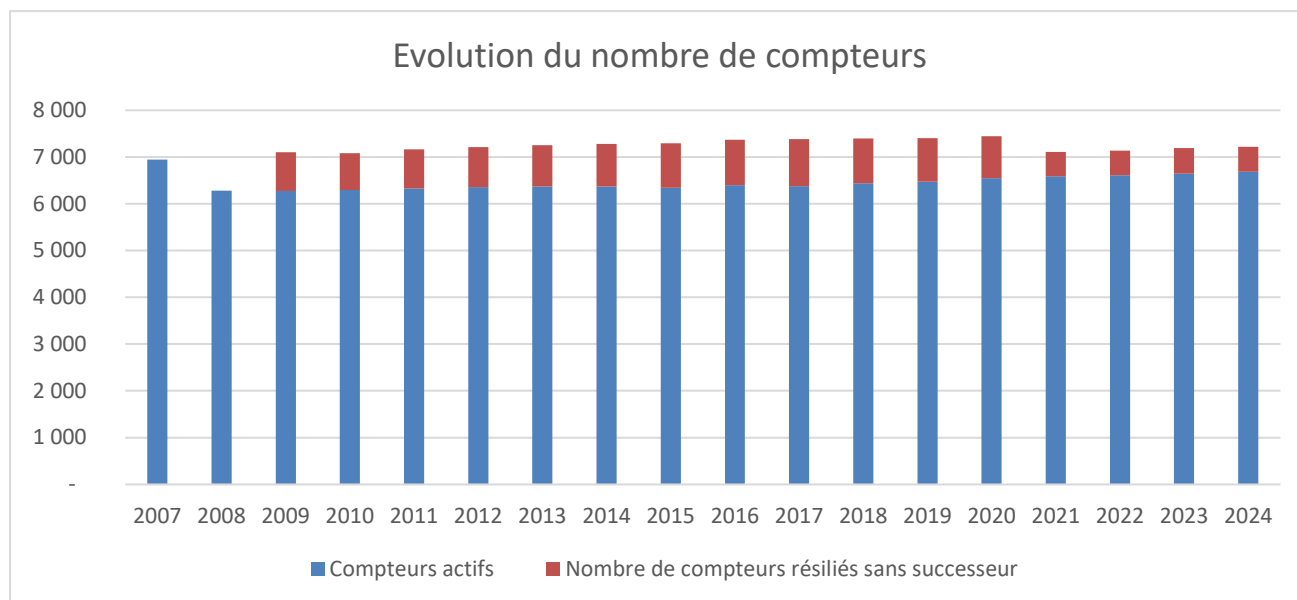


66 % du réseau devant être en classe A disposent de ce niveau de précision dans le SIG.

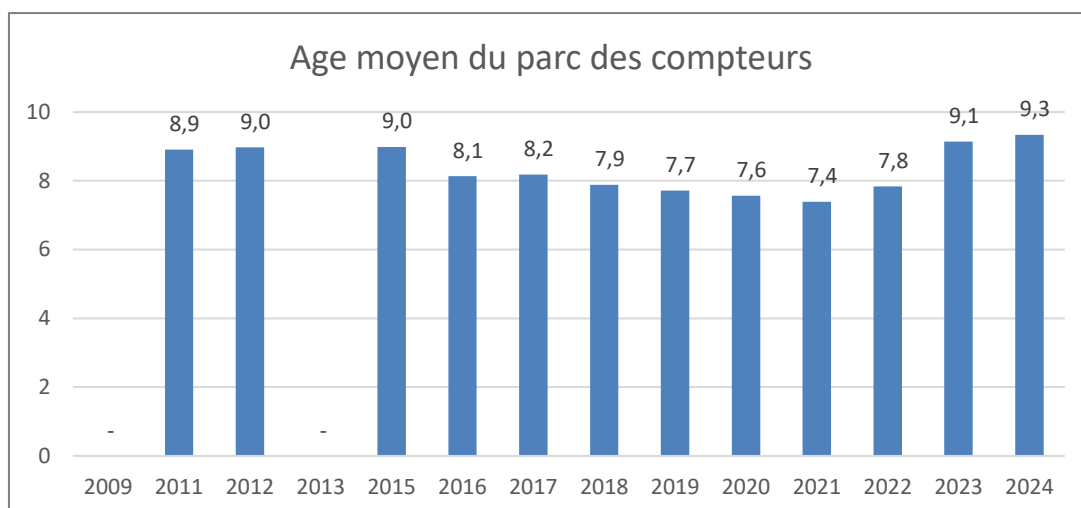
VI.2 LE PARC COMPTEURS

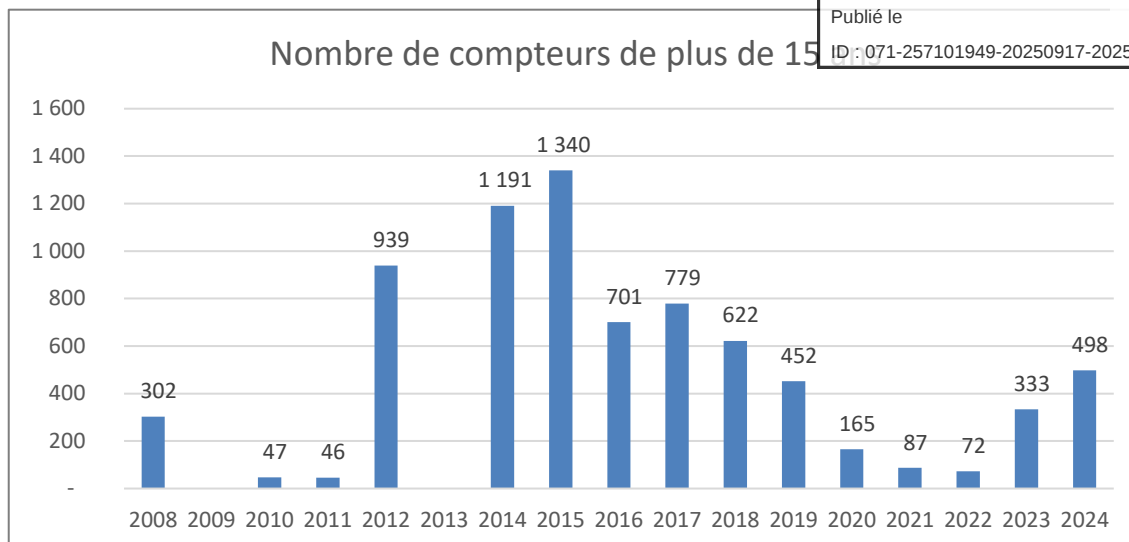
VI.2.1 AU TOTAL

	2020	2021	2022	2023	2024
Compteurs actifs	6 544	6 585	6 606	6 645	6 680
Nombre de compteurs résiliés sans successeur	901	524	532	543	538
Compteurs physique (actifs ou fermés) du Syndicat	7 445	7 109	7 138	7 188	7 188
% en service	88%	93%	93%	92%	93%



Sur le parc de 7 188 compteurs en 2024, le syndicat compte 6 680 compteurs en service (93 %). Un nettoyage de la base de données des compteurs a entraîné en baisse notable du parc global de compteurs (7 445 en 2020 soit plus de 300 compteurs qui n'avaient pas à apparaître dans le parc). L'âge moyen du parc de compteurs actifs a ainsi 9,3 ans en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.





498 compteurs ont 15 ans et plus et doivent faire l'objet d'un programme de renouvellement.
Après en lente baisse depuis plusieurs exercices avec un renouvellement régulier des compteurs, cet âge moyen est en hausse depuis 3 ans.

Age des compteurs	16	17	18	19	20	>20 et NE
Nombre de compteurs	262	25	18	11	10	172
Taux	52,6%	5,0%	3,6%	2,2%	2,0%	34,5%

53 % de ces compteurs de plus de 15 ans, ont 16 ans ce qui ne constitue qu'un petit retard de renouvellement.

On dénombre 236 compteurs plus anciens.

VI.2.2 LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs renouvelés	525	426	349	327	87

Le renouvellement de compteurs n'est pas régulier chaque année. Le nombre dépend du nombre de compteurs ayant 15 ans et devant être renouvelés. Les pics de renouvellement se répercutent par périodes de 15 ans.

87 compteurs ont été renouvelés en 2024.
Véolia doit le renouvellement de 3 861 compteurs au cours du contrat de concession soit une moyenne de 429 compteurs par an.

VI.3 LES BRANCHEMENTS

VI.3.1 AU TOTAL

BRANCHEMENTS	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de branchement, en service ou non	7 056	7 091	7 121	7 150	7 177	7 195
Branchements neufs	21	35	30	28	36	16
Branchements renouvelés	187	112	109	39	96	53
<i>Par le Syndicat</i>	158	97	79	28	83	37
<i>Par le délégataire</i>	29	15	30	11	13	16

53 branchements ont été renouvelés en cours d'exercice soit 0,7 % du parc. Sur 10 ans, le taux moyen de renouvellement est de 1,4 %. A ce rythme, il faut près de 70 ans pour renouveler la totalité des branchements.

VI.3.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire syndical.
Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne peut être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

VI.4 LES OUVRAGES

VI.4.1 LES RESERVOIRS

Localisation	Nom du réservoir	Volume (m3)
Coublanc	Bois Gauthay	60
Saint Maurice lès Chateauneuf	Bois Lagrange	500
Saint Maurice lès Chateauneuf	Bâche de la station de reprise	600
Coublanc	La Croix du Lièvre	200
Saint Denis de Cabanne	Les Avaizes	200
Chauffailles	Les Lards	60
Vauban	Mussy	20
Saint Igny de Roche	Saint Igny de Roche	500
Saint Julien de Jonzy	Saint Julien de Jonzy	200
Saint Julien de Jonzy	Saint Julien de Jonzy	1000
Saint Marcel d'Iguerande	Saint Marcel d'Iguerande	1000
Saint Marcel d'Iguerande	Saint Marcel d'Iguerande	200
Sainte Foy	Sainte Foy	200

13 réservoirs ou bâche pour un stockage total de 4 740 m³.

VI.4.2 LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS

Autres installations eau	Débit des pompes (m3/h)
SAINT MAURICE	
Refoulement vers Saint Igny	2x90
Refoulement vers Bois Lagrange	2x82
Refoulement vers Saint Julien	1x72
COUBLANC LA CROIX DU LIEVRE	2x9,5
MUSSY VAUBAN	2x5
SAINTE FOY	2x3
ST IGNY	1x9 + 1x9,5
ST JULIEN DE JONZY	1x30 + 1x40
ST MARCEL D IGUERANDE	1x98+1x125
ST MARCEL D IGUERANDE	1x30



Suppression de Mussy Vauban

VI.4.3 LES TRAITEMENTS

Traitement	Type
Station d'Iguerande	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°1	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°2	Chloration
Station de St Maurice Lès Chateauneuf	Micro-filtration + Chloration
Réservoir Saint Marcel d'Iguerande	Rechloration
Réservoir Saint Julien de Jonzy	Rechloration
Réservoir de Sainte Foy	Rechloration
<i>Réservoir de Coublanc</i>	<i>Supprimé</i>
<i>Réservoir St Igny de Roche</i>	<i>Supprimé</i>

Les chlorations relais de Saint Igny de Roche (vers les Lards) et Croix du Lièvre (vers Bois Gauthay) ont été supprimées compte tenu de la chloration existante à Saint Maurice.

VII. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

VII.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

VII.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION

Le tarif comprend :

- Une partie fixe (abonnement),
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable avec 4 fourchettes de consommation pour le syndicat et seulement 2 pour le délégataire à compter de 2022 :
 - De 0 à 40 m³,
 - De 41 à 500 m³,
 - De 501 à 1 000 m³,
 - Au-delà de 1 000 m³.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation VEOLIA est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1^{er} janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Les redevances de l'Agence de l'Eau sont modifiées au 01/01/2025.

Le service est assujetti à la TVA. Les volumes sont relevés annuellement. La facturation intermédiaire se base sur une estimation.

	2023	2024	2025
EXPLOITANT			
Part Fixe			
Abonnement ordinaire	64,58	66,37	68,26
Part proportionnelle			
de 0 à 40 m ³	1,0946	1,1249	1,1570
au-delà de 40	0,7881	0,8099	0,8330
COLLECTIVITÉ			
Part Fixe			
Abonnement ordinaire	66,75	68,77	70,79
Part proportionnelle			
de 0 à 40 m ³	1,2448	1,2825	1,3202
de 41 à 500 m ³	0,6864	0,7072	0,7280
de 501 à 1000 m ³	0,5129	0,5295	0,5451
au-delà de 1001	0,3645	0,3755	0,3865
au-delà de 10001	0,3645	0,3755	0,3865
REDEVANCES ET TAXES			
Sydro : Fonds de renouvellement [€/m ³]	0,4100	0,4100	0,4100
Sydro : Sécurisation interconnexion (€/m ³)			
Redevance prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0450	0,0440	0,0440
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	0,2300	0,2300	
Redevance consommation Loire-Bretagne			0,3300
Redevance performance des réseaux Loire-Bretagne			0,0200
TVA	5,50%	5,50%	5,50%

Les tarifs de l'exploitant connaissent une hausse de plus de 2,8 % et ceux du syndicat une hausse de 2,9 %.

VII.1.2 LA FACTURE D'EAU

	2022	2023	2024	2025
Exploitant	156,60	171,41	176,16	181,18
Collectivité	162,93	171,45	176,65	181,84
Sydro : fonds et interconnexions	45,60	49,20	49,20	49,20
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,40	5,40	5,28	5,28
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	27,60	27,60	27,60	
Redevance consommation Loire-Bretagne				39,60
Redevance performance des réseaux Loire-Bretagne				2,40
TVA	21,90	23,38	23,92	25,27
Total [€ TTC]	420,03	448,44	458,80	484,77
Total [€ TTC] pour 1 m ³	3,50	3,74	3,82	4,04

Au total, une facture d'eau de 120 m³ s'élève à 484,77 €, taxes et redevances comprises. Elle est en hausse de l'ordre de 26 € soit 5,7 % par rapport à l'exercice précédent (essentiellement 5 € pour l'exploitant, 5,20 € pour le syndicat et 14,4 € pour l'Agence de l'Eau). Le prix moyen du m³ consommé pour une facture de 120 m³ demeure de 4,04 €/m³, taxes et redevances comprises.

Indicateur D102.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³ de 4,04 €.

VII.2 LES RECETTES DU SERVICE

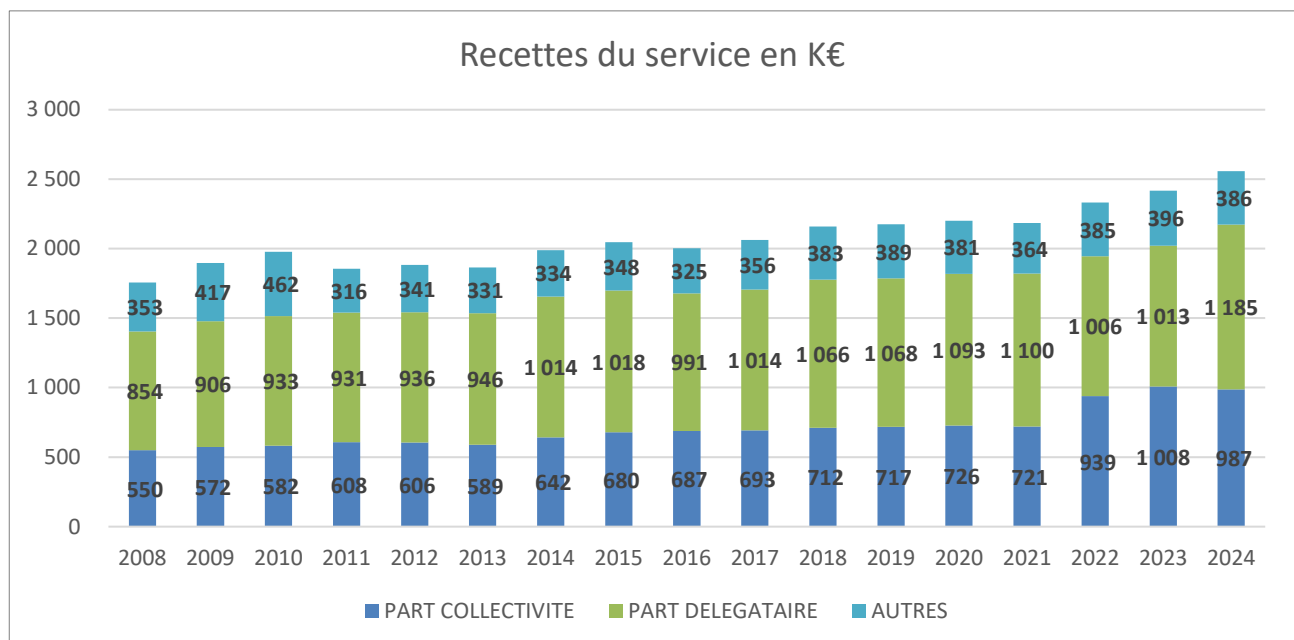
Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2020	2021	2022	2023	2024
PART COLLECTIVITE	726 415 €	720 698 €	939 465 €	1 007 697 €	987 402 €
PART DELEGATAIRE	1 093 074 €	1 099 604 €	1 006 005 €	1 013 445 €	1 184 552 €
AUTRES	381 291 €	363 889 €	385 457 €	395 613 €	386 185 €
TOTAL	2 200 780 €	2 184 191 €	2 330 927 €	2 416 755 €	2 558 139 €

PART COLLECTIVITE	726 415 €	720 698 €	939 465 €	1 007 697 €	987 402 €
Vente d'eau domestique	719 130 €	728 508 €	879 542 €	1 022 745 €	987 402 €
Ventes d'eau non domestiques					
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	7 285 €	- 7 810 €	59 923 €	- 15 048 €	

PART DELEGATAIRE	1 093 074 €	1 099 604 €	1 006 005 €	1 013 445 €	1 184 552 €
Part Exploitant					
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés :	1 020 185 €	1 020 933 €	911 082 €	918 708 €	1 056 007 €
Part fixe					
Part variable					
Vente d'eau (abonnements + consommations)					
Vente d'eau domestique	1 013 709 €	1 016 303 €	911 082 €	918 708 €	1 056 007 €
Ventes d'eau non domestiques					
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	6 476 €	4 630 €			
Autres recettes :	72 889 €	78 671 €	94 923 €	94 737 €	128 545 €
Recettes de volumes exportés	4 602 €	469 €	5 096 €	5 864 €	36 193 €
Produits des travaux attribués à titre exclusif	41 527 €	45 908 €	50 319 €	52 634 €	46 325 €
Produits accessoires	26 760 €	32 294 €	26 243 €	27 785 €	36 854 €
Facturation assainissement			13 265 €	8 454 €	9 173 €

AUTRES	381 291 €	363 889 €	385 457 €	395 613 €	386 185 €
Produits perçus pour tiers (redevances assainissement)					
Redevance prélèvement	31 874 €	27 223 €	30 332 €	28 734 €	25 996 €
Redevance de lutte contre la pollution	125 001 €	122 601 €	127 212 €	126 473 €	119 937 €
Redevance Modernisation des réseaux					
Redevance pour le Sydro (Fonds de renouvellement)	224 416 €	214 065 €	227 913 €	240 406 €	240 252 €



Il est très difficile de rapprocher les recettes annuelles présentées dans le RAD avec les évolutions de consommations et tarifaires du délégataire et du syndicat. En effet, le délégataire utilise des règles comptables incluant des estimations de recettes proratisées au 31 décembre de l'année considérée : ces recettes peuvent s'avérer très différentes en fonction de l'évolution réelle des consommations constatée l'année suivante. Des ajustements sont alors reportés sur les recettes de l'exercice suivant.

VIII. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

VIII.1 LA QUALITE DE L'EAU

L'eau provient :

- Du puits d'Iguerande où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des deux puits de Saint Martin où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des trois sources de Saint Maurice où elle subit une microfiltration.

Plusieurs injections de chlore gazeux sont pratiquées en cours de distribution.

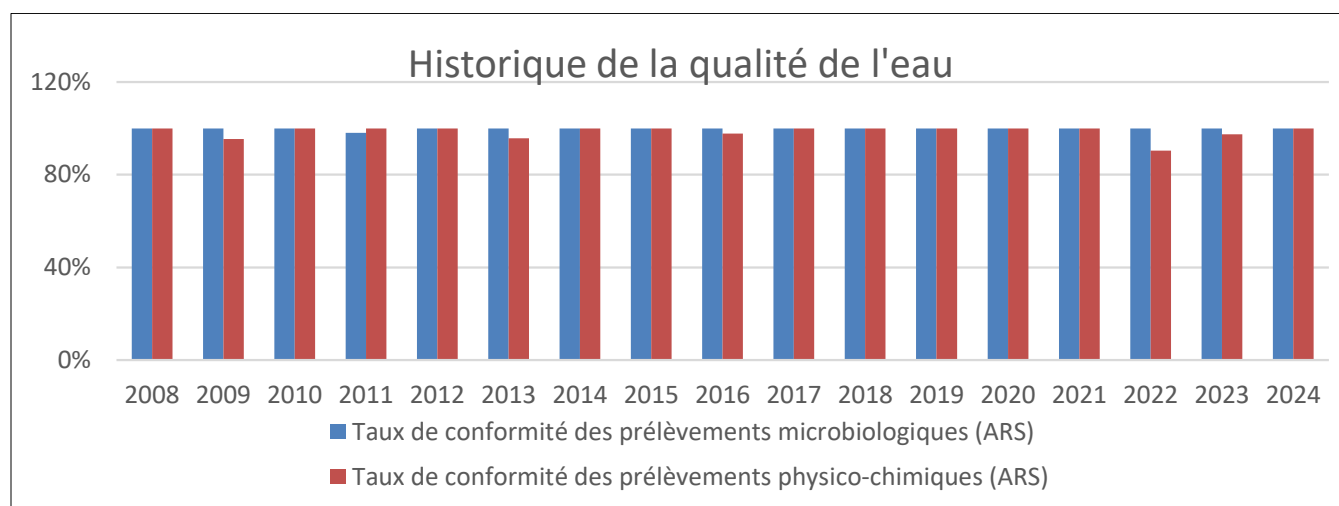
Deux types de contrôles sont réalisés :

- Le contrôle sanitaire (ARS71 et ARS42),
- L'autocontrôle de l'exploitant (nous prenons ici les chiffres de l'exploitant),

Et portent sur 2 types d'analyses : bactériologiques et physicochimiques. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre analyses 2024	Nombre conforme 2024	% conformité 2024
Contrôle sanitaire			
Bactériologique 71	55	55	100,00%
Physico-chimique 71	22	22	100,00%
Bactériologique 42	11	11	100,00%
Physico-chimique 42	11	11	100,00%
Bactériologique	66	66	100,00%
Physico-chimique	33	33	100,00%
Nombre total d'échantillons	99	99	100,00%
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	52	52	100,00%
Physico-chimique	33	26	78,79%
Nombre total d'échantillons	85	78	91,76%

Pour les dernières années, le taux de conformité du contrôle sanitaire évolue comme suit :



Indicateur P101.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie de 100 %.

Indicateur P102.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 100 %.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 99,0 % d'analyses bactériologiques (98,2 % au niveau national) et 92 % d'analyses physico-chimiques (98,8 % au niveau national) de l'ARS conformes aux normes et limites de qualité. Dans le département, les principales non-conformités sont liées aux pesticides.

Le syndicat se situe au-dessus de la valeur moyenne départementale pour la qualité bactériologique et pour la qualité physico-chimique.

On notera toutefois et en complément des non-conformités par rapport à une référence de qualité :

Nombre d'anomalies	Explications	Surveillance
7	Chlorure de Vinyl Monomère	Véolia
1	Bactéries Coliformes	ARS
1	Bactéries Coliformes	Véolia
1	Carbone Organique Total	ARS
1	Conductivité à 25°C	Véolia
14	Equilibre calco-carbonique	ARS
3	Turbidité	Véolia
1	Turbidité	ARS

VIII.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et donc de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine.

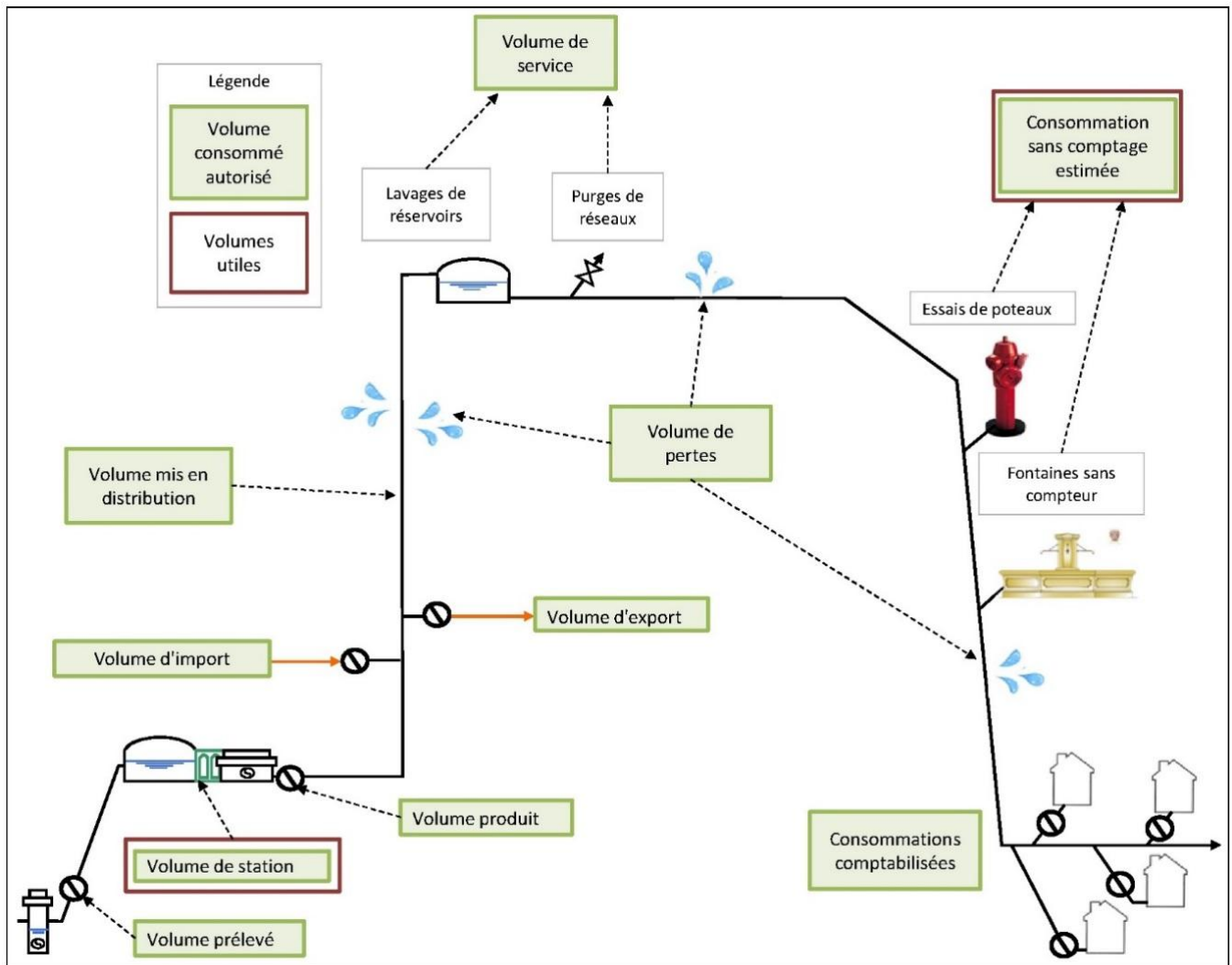
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale pondéré de 105,5 au niveau départemental et de 103 au niveau national.

					2024	
Partie A : <u>Plan des réseaux</u>	15 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 pts	10		
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 pts	5		
Partie B : <u>Inventaire des réseaux</u>	30 points si les 15 points de la partie A sont acquis	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)		10 pts	10	
		et				
		La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)				
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		1 à 5 pts		
		Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1 pt supp			
		Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2 pts supp			
		Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3 pts supp			
		Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4 pts supp			
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux	5 pts supp		5	
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		0 à 15 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux	0 pt			
		Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10 pts			
		Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11 pts			
		Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12 pts			
		Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13 pts			
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14 pts					
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux	15 pts		15			
Partie C : <u>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</u>	75 points si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10 pts	10		
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10 pts	10		
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	10 pts	0		
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)	10 pts	10		
		Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 pts	10		
		Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10 pts	10		
		Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10 pts	10		
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux					5 pts	5
ICGP =					110	

Indicateur P103.2B : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 110.

VIII.3 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

VIII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS



Plusieurs rendements sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-dessous. Parmi eux, c'est le rendement hydraulique qui constitue un indicateur de performance du réseau :

LE RENDEMENT PRIMAIRE

C'est le rendement le plus simple à calculer. Il ne prend en compte que la consommation totale facturée rapportée aux volumes mis en distribution :

$$\text{Rendement Primaire} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

LE RENDEMENT NET

C'est le plus intéressant car il compare la totalité de l'eau utilisée sciemment (par les clients et par le service) aux volumes mis en distribution (volume prélevé sans les volumes de station). Il traduit les pertes en eau par le réseau. Il s'agit du rapport entre les volumes facturés, de service, exportés et autorisés non comptabilisés et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

$$\text{Rendement Net} = \frac{V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

LE RENDEMENT HYDRAULIQUE

Il représente un bilan complet de l'eau. Il prend en compte l'ensemble de la consommation (facturée, de station, de service, non comptabilisée et exportée) rapporté à l'intégralité du volume introduit (prélevé et importé).

$$\text{Rendement Hydraulique} = \frac{V_{\text{export}} + V_{\text{station}} + V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{détourné}} + V_{\text{défaut de comptage}}}{V_{\text{prélevé}} + V_{\text{import}}}$$

LE RENDEMENT DE DISTRIBUTION

Il est concerné par le Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) (indicateur P104.3) ainsi que par le seuil minimum défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

$$\text{Rendement de distribution} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume non compté autorisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume prélevé} - \text{Volume de station} + \text{Volume importé}}$$

LE RENDEMENT DU DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012 DIT DECRET "FUITE"

Il est issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement instituant un seuil minimum pour le rendement de distribution de toutes les unités de gestion. A défaut, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement, payée par les usagers.

A défaut d'être de 85 %, le rendement seuil est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \text{ILC (Indice Linéaire de Consommation)}$$

Soit

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{365 \times \text{Linéaire (km)}}$$

Si les prélèvements réalisés sur les ressources sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. Ce n'est pas le cas du syndicat.

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés + Vservice + Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté} - \text{Volume station compté} + \text{Volume importé compté}} \%$$

LE RENDEMENT PRIMAIRE DU SDAGE

Sur le bassin Loire Bretagne, le SDAGE 2016-2021 introduit dans la partie 7A-5 Economiser l'eau dans les réseaux d'eau potable, une notion de rendement primaire des réseaux d'eau potable qui doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine.

Pour les collectivités comptant des communes urbaines et des communes rurales, le rendement à atteindre est calculé au prorata de la population. La classification des communes rurales et urbaines provient du dernier arrêté préfectoral en vigueur. Le bassin Loire Bretagne compte ainsi 15 communes urbaines :

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés + Vservice + Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté} - \text{Volume station compté} + \text{Volume importé compté}} \%$$

Toutes les communes du syndicat sont classées comme rurales.

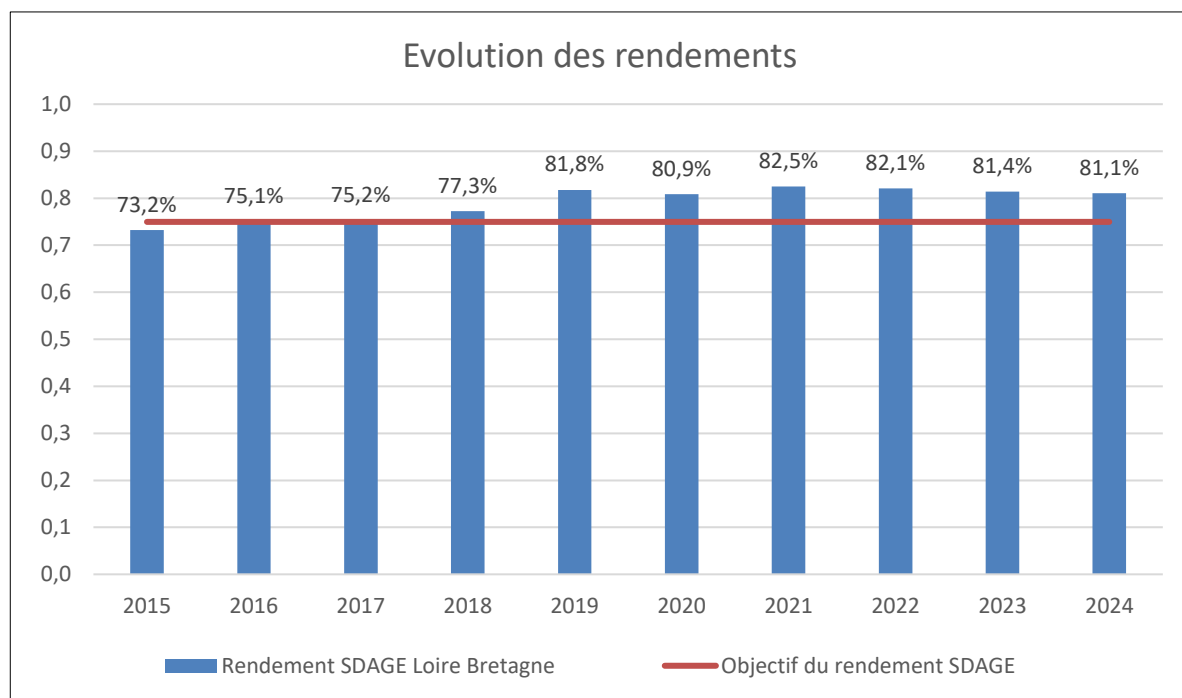
VIII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT

		2022	2023	2024
Volume prélevé	m ³	852 342	802 903	743 929
Volume besoin des usines	m ³	-	99	218
Volume produit	m ³	852 342	802 804	743 711
Volume importé (temporis)	m ³	14 894	17 468	14 998
Volume exporté (temporis)	m ³	86 702	61 643	38 200
Volume mis en distribution	m ³	780 534	758 629	720 509
Volume comptabilisé sur 365 jours	m ³	613 942	593 474	567 261
Volume consommateurs sans comptage	m ³	640	968	820
Volume de service du réseau	m ³	11 390	12 875	9 688
Volume des pertes en distribution	m ³	154 562	151 312	142 740
Rendement Primaire	%	78,7%	78,2%	78,7%
Objectif sur le rendement primaire	%	75%	75%	75%
Rendement net	%	80,2%	80,1%	80,2%
Rendement hydraulique du service d'eau (Decret 2007-675)	%	82,2%	81,6%	81,2%
Objectif du rendement GRENELLE	%	65,7	65,7	65,6
Rendement SDAGE Loire Bretagne	%	82,1%	81,4%	81,1%
Objectif du rendement SDAGE	%	75%	75%	75%

Les rendements sont en légère hausse de moins d'un point par rapport à l'exercice précédent pour retrouver les valeurs de 2022.

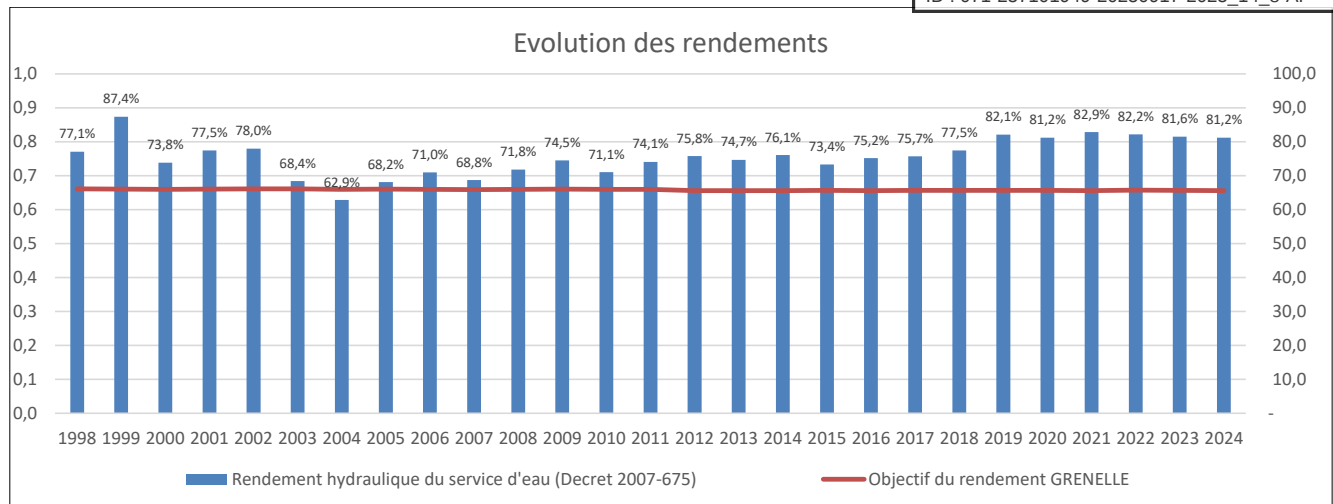
Le rendement hydraulique se maintient au-dessus de 80 % pour la cinquième année consécutive.

VIII.3.2.1 RESPECT DU RENDEMENT SDAGE LOIRE BRETAGNE



Avec un rendement SDAGE de 81,1%, le syndicat respecte l'objectif de rendement SDAGE défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 75 % pour les communes rurales.

VIII.3.2.2 RESPECT DU RENDEMENT DU GRENELLE



Avec un rendement de 81,2 %, le syndicat respecte l'objectif de 65,6 % du rendement du Grenelle.

Indicateur P104.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un rendement de 81,2 %.

VIII.3.2.3 RESPECT DU SCHEMA DE DISTRIBUTION

Il comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Plus en détail, le schéma comprend :

- Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution,
- Le plan des réseaux mentionnant :
 - La localisation des dispositifs généraux de mesures,
 - Un inventaire des réseaux avec :
 1. Les linéaires,
 2. L'année ou la période de pose,
 3. La catégorie de l'ouvrage (sensible ou non),
 4. La précision de l'information géographique (a, b, c),
 5. Matériaux,
 6. Diamètres,
 - Inventaire mis à jour et complété chaque année en précisant les données acquises pendant l'année.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux rend compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. Il doit atteindre 40 points pour être validé.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'élève à 110 points pour cet exercice.

Si le rendement du Grenelle et l'avancement du schéma de distribution ne sont pas validés, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

Rendement hydraulique et indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux respectent les objectifs du décret « fuites ».

VIII.3.3 POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT

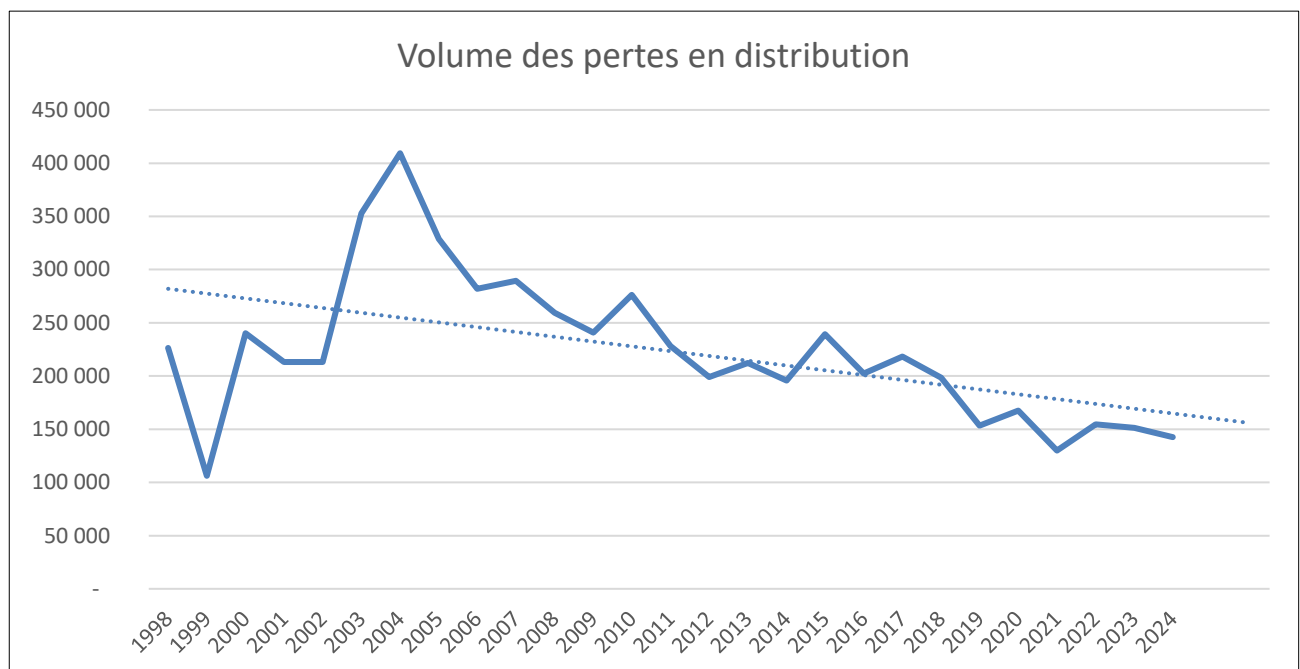
Données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 : le rendement moyen pondéré des collectivités rurales est de 77,3 %. La situation de la collectivité est meilleure que la situation moyenne départementale de collectivités rurales.

Au niveau national, le rendement de distribution moyen est de 81,3 %.

VIII.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES

L'évolution du volume de fuites est analysée à partir des volumes donnés sur la période de relèvement puis ramenés à 365 jours :

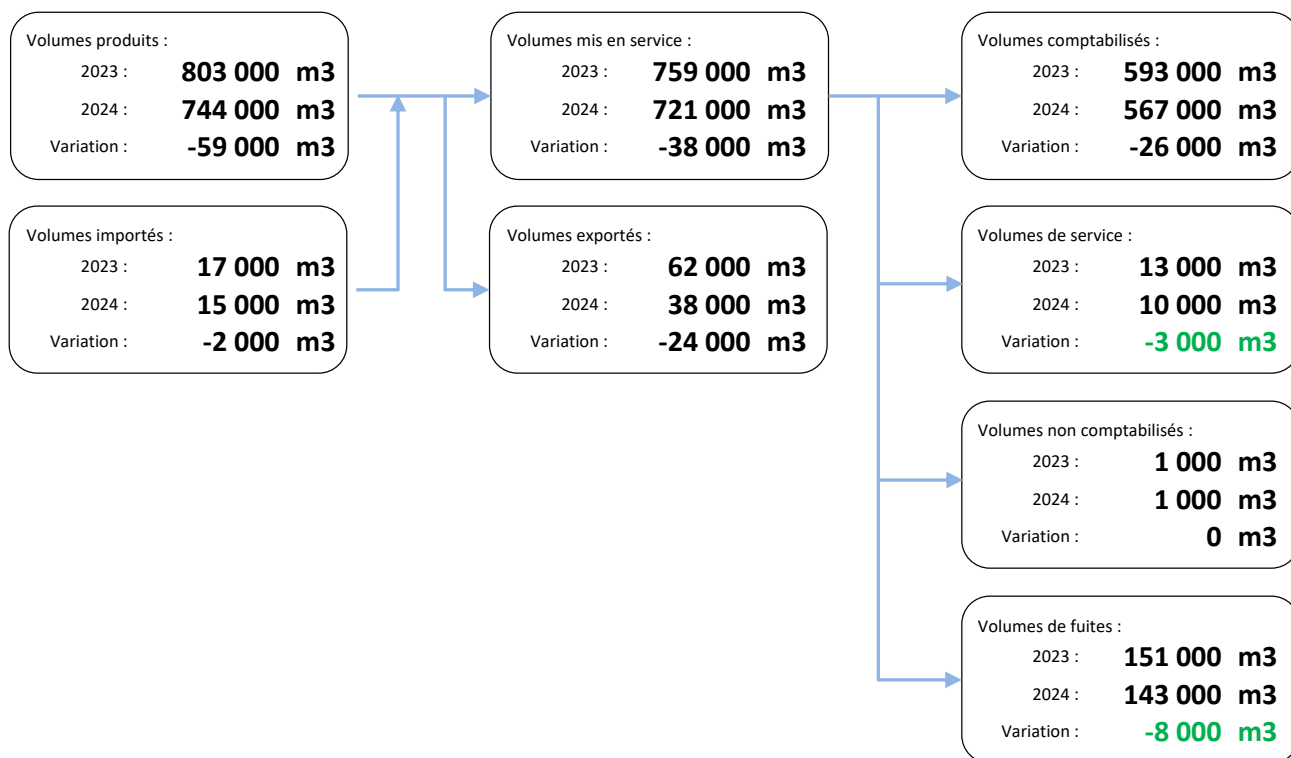
		2022	2023	2024
Volume des pertes en distribution	m ³	154 562	151 312	142 740



Le volume de fuites sur 365 jours est en légère baisse pour cet exercice avec 8 000 m³ de moins pour atteindre 143 000 m³.

On appréciera la baisse du volume de pertes depuis 2004 permettant de se rapprocher de la valeur la plus basse de l'historique atteinte en 1999 avec 100 000 m³ de pertes.

VIII.5 SYNTHÈSE DES VOLUMES EN JEU



Le volume mis en distribution est en baisse de 38 000 m³ : la production a baissé de 59 000 m³, les exports de 24 000 m³ et les imports de 2 000 m³.

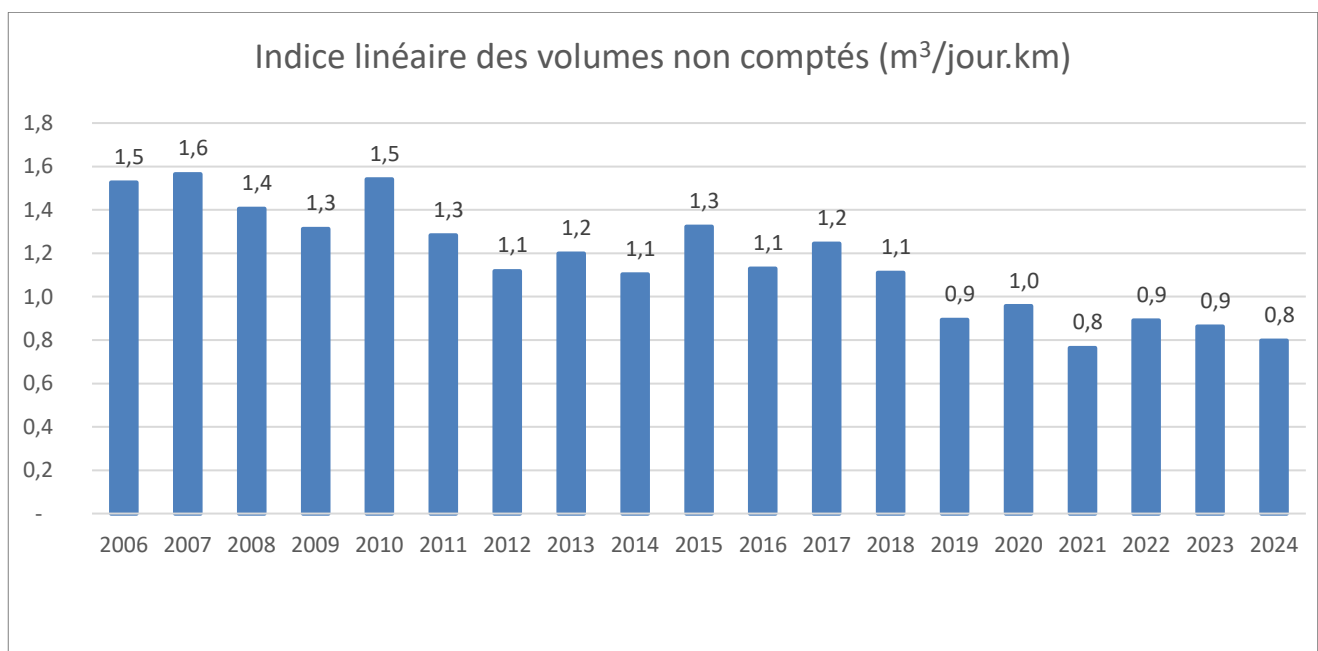
Cette baisse du volume mis en distribution est pour partie en raison de la baisse des consommations (-26 000 m³) et en partie en raison de la baisse du volume de fuites (-8 000 m³) et du volume de service (-3 000 m³).

VIII.6 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Il s'agit d'un indicateur de connaissance des volumes transitant dans le réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{fuites}}}{\text{Longueur réseau} \times \text{Jours entre deux relevés}}$$

		2022	2023	2024
Volume consommateurs sans comptage	m ³	640	968	820
Volume de service du réseau	m ³	11 390	12 875	9 688
Volume des pertes en distribution	m ³	154 562	151 312	142 740
Linéaire de canalisation ajusté	km	524	524	525
Nombre de jours de facturation	jours	357	365	366
Indice linéaire des volumes non comptés	m³ / jour.km	0,9	0,9	0,8



L'indice linéaire des volumes non comptés baisse cette année pour atteindre 0,8 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Cemagref de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Quatre niveaux sont définis :

- De 0 à 1,92, le niveau de pertes est qualifié de faible,
- De 1,92 à 3,6, il est qualifié de modéré,
- De 3,6 à 6,96, il est qualifié d'élevé,
- Au-delà de 6,96, il est qualifié de très élevé.

Le syndicat a un indice des volumes non comptés de 0,8 m³/jour.km qualifiant le niveau de pertes comme faible.

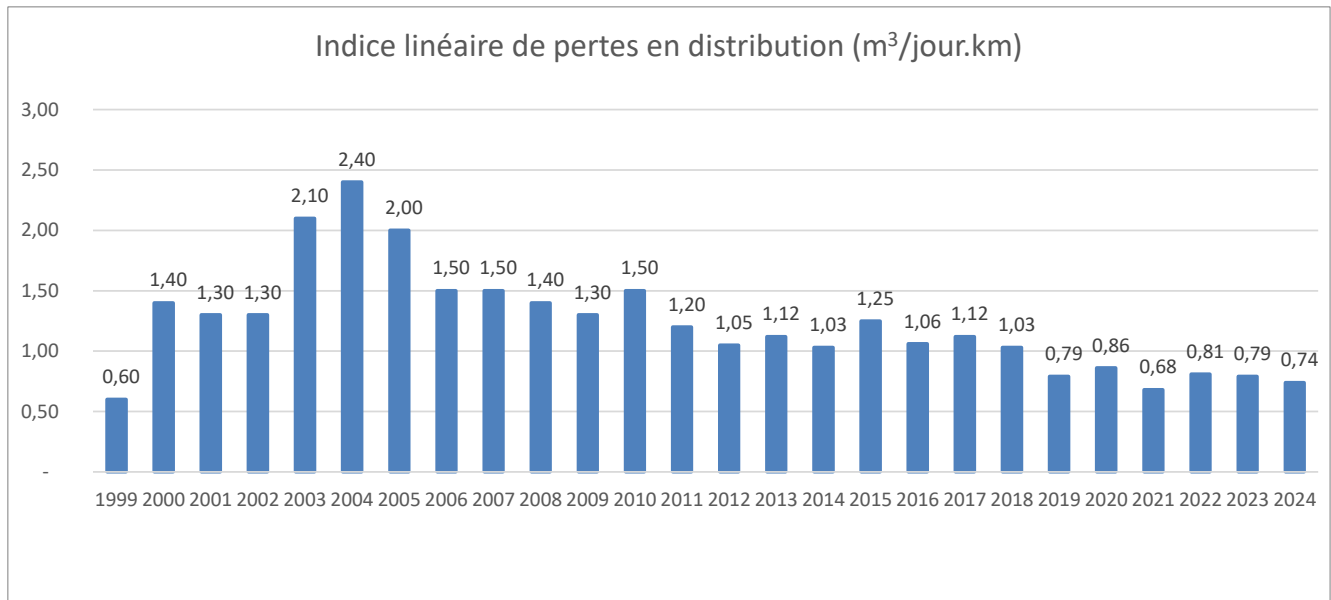
Indicateur P105.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire des volumes non comptés de 0,8 m³/jour.km.

VIII.7 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V_{\text{pertes}} \div \text{Jours entre deux relevés}}{\text{Longueur réseau}}$$

		2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en distribution	m ³ / jour.km	0,81	0,79	0,74



L'indice linéaire de pertes est en hausse cette année pour atteindre 0,74 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (2006) :

Quatre niveaux sont définis selon la densité d'abonnés :

Le syndicat a une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 0,74 m³/km/j le qualifiant de bon.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un indice linéaire de perte moyen de 2,01 m³/j/km dans le département avec plus spécifiquement 1,64 m³/j/km pour les secteurs ruraux et de 3,0 m³/j/km au niveau national.

Le syndicat obtient cette année un ILP meilleur que la valeur moyenne départementale pour les secteurs ruraux.

Indicateur P106.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire de pertes de 0,74 m³/jour.km.

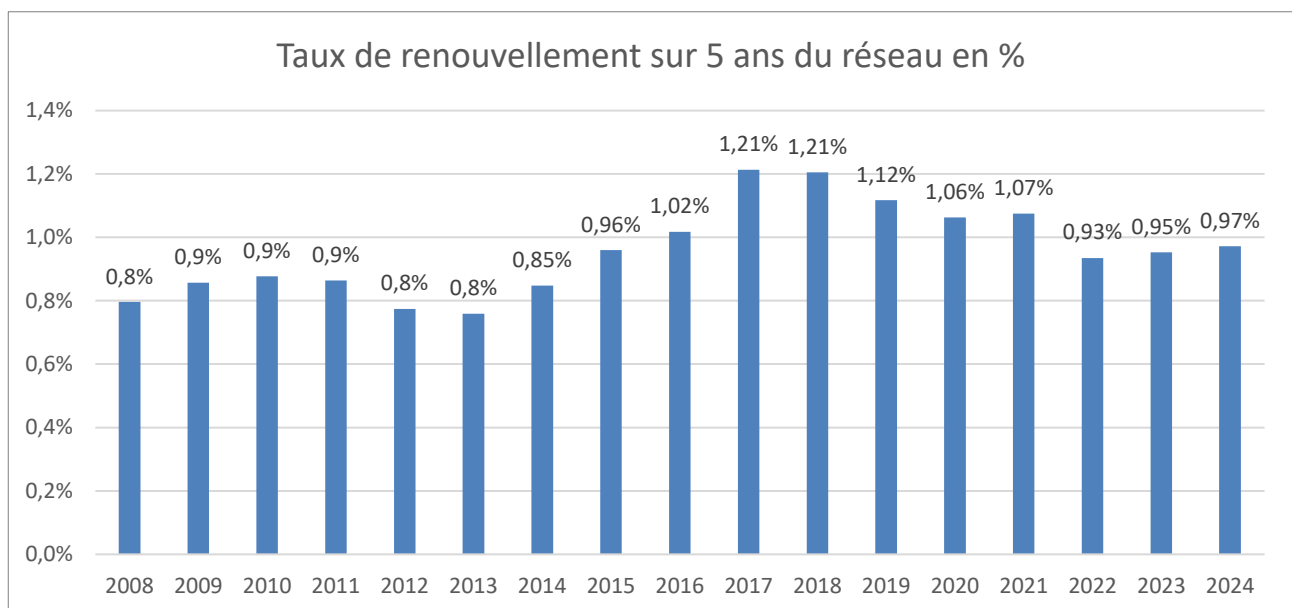
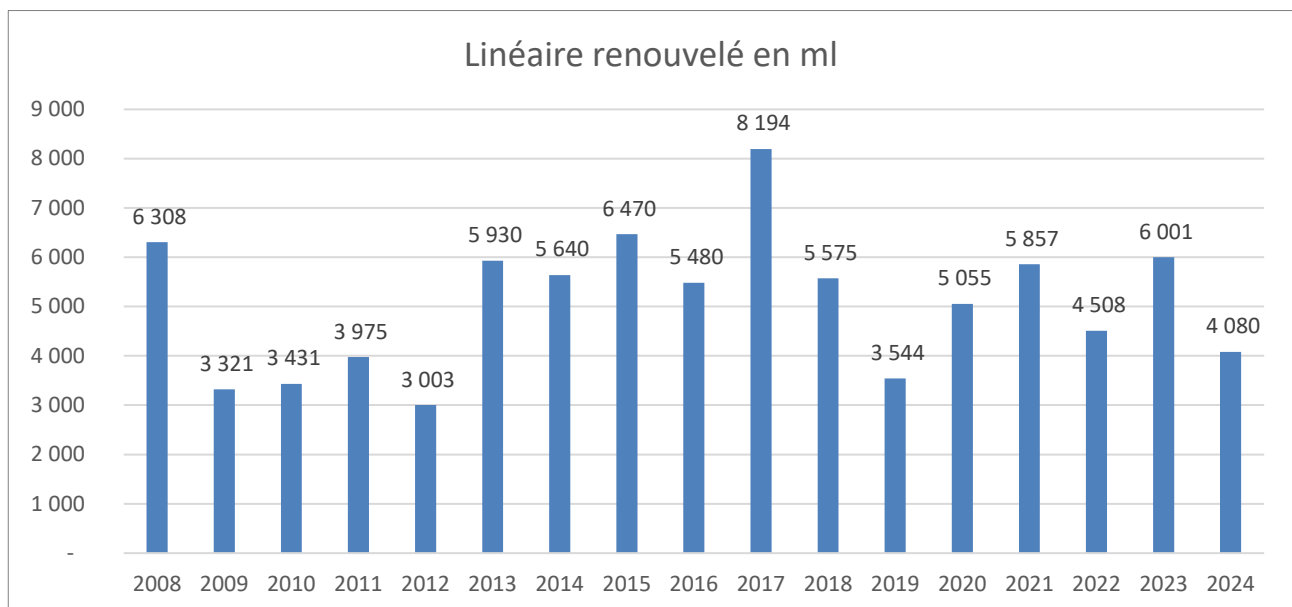
VIII.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Il s'agit d'un indicateur reflétant le maintien de la valeur du patrimoine :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{\text{Linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur réseau hors branchements}}$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	524	525	525	524	525
Linéaire renouvelé hors branchements (ml)	5 055	5 857	4 508	6 001	4 080
Taux de renouvellement sur 5 ans en %	1,06%	1,07%	0,93%	0,95%	0,97%

Les renouvellements de linéaires de branchements ne sont pas pris en compte alors qu'ils représentent près de 1 300 m pour cet exercice.



Cet indicateur rend compte de l'effort mené par le syndicat pour le maintien en état de son patrimoine. Le maintien d'un tel taux de renouvellement du réseau amènerait à un renouvellement complet du réseau en 103 ans. Il faut noter que le syndicat fournit des efforts de renouvellement de longue date. L'essentiel des canalisations maitresses a été renouvelé et des réseaux de plus petit diamètre le sont maintenant.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024) :

La collectivité se situe cette année au niveau du taux moyen de renouvellement au niveau départemental qui s'élève à 1,00 % correspondant à un linéaire moyen remplacé de 135 km par an sur les 5 dernières années à l'échelle du département.

Le taux de renouvellement moyen au niveau national s'établit quant à lui à 0,65 %.

Indicateur P107.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,97 %.

VIII.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

VIII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la protection de la ressource en eau.

Un barème est défini par arrêté du 02/05/07.

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indice est à 80 % pour les puits de Saint Martin du Lac, de 40 % pour le puits d'Iguerande et il est à 80 % pour les sources.

Position du syndicat dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024) :

Le syndicat a en partie achevé sa procédure de protection de ses captages comme 80,7 % des captages et 88,4 % de la population et est en cours de finalisation de la mise en œuvre pour une autre part comme 10,1 % des captages et 3,2 % de la population.

VIII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

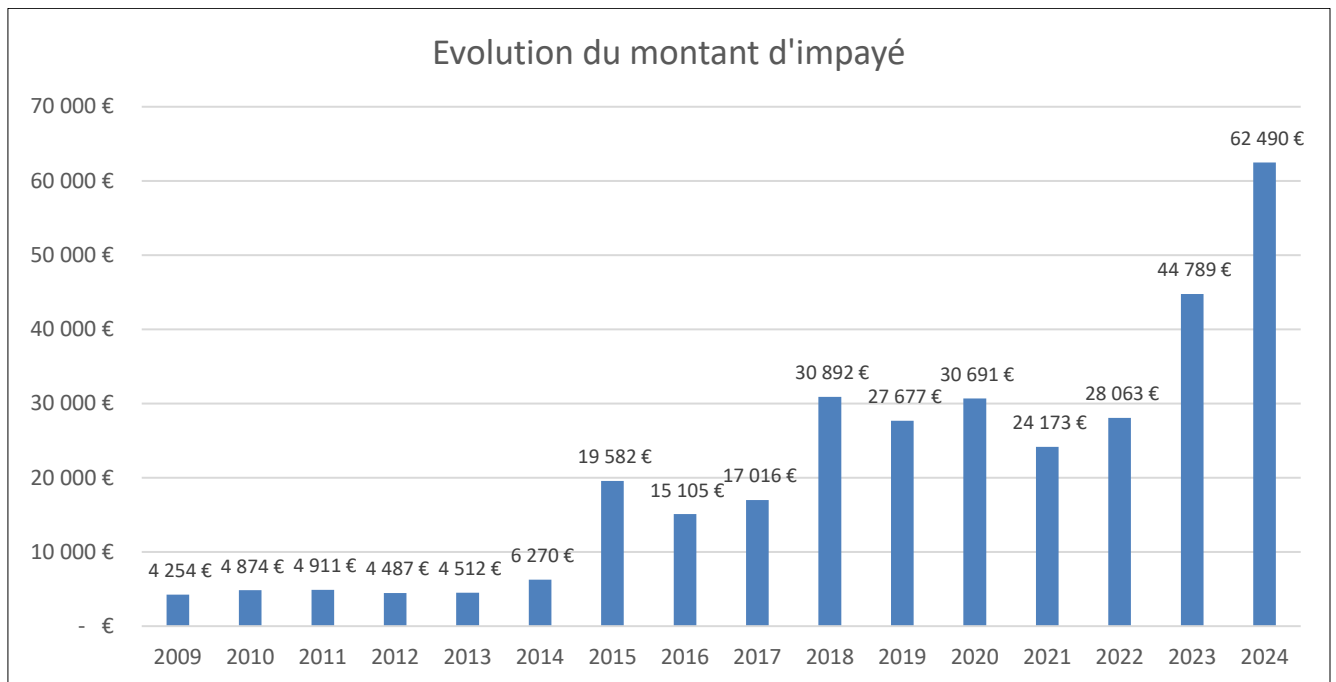
Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

Indicateur P108.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 77,9 % en tenant compte de l'influence des différents imports. Avec des variations des volumes produits par chaque ressource, l'indice est différent de celui de l'exercice précédent.

VIII.10 LE TAUX D'IMPAYÉS

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{\text{Montant de l'impayé de l'année } N - 1 \text{ au 31 déc } N}{\text{Chiffres d'affaires facturés au titre de l'année } N - 1 \text{ au 31 déc } N}$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de l'impayé de l'année n-1 au 31/12/n	30 691 €	24 173 €	28 063 €	44 789 €	62 490 €
Variation du montant de l'impayé	3 014 €	- 6 518 €	3 890 €	16 726 €	17 701 €
Chiffre d'affaire facturé au titre de l'année n-1 au 31/12/n	2 415 794 €	2 527 023 €	2 457 449 €	2 632 221 €	2 899 132 €
Taux d'impayés	1,27%	0,96%	1,14%	1,70%	2,16%



Ce taux d'impayés de 2,16 % soit 62 490 € en 2024 est en hausse de l'ordre de 17 000 € par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que ces impayés comprennent notamment l'impayé d'un unique abonné, de 13 000 € TTC à la suite d'une fuite après compteur. L'impayé concerne toutes les parts du service de l'eau (syndicat, exploitant, redevances, taxes).

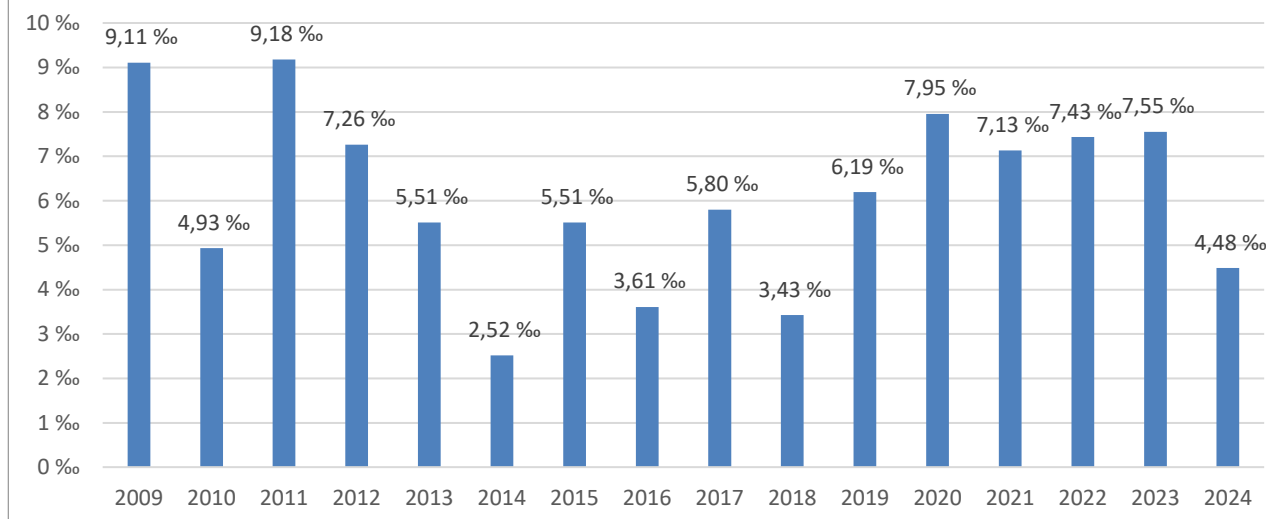
VIII.11 LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS

L'évolution des réclamations sera suivie via deux indicateurs :

VIII.11.1 LES INTERRUPTIONS DE SERVICE

	2020	2021	2022	2023	2024
Le taux d'interruptions du service de l'eau pour 1 000 abonnés	7,95 ‰	7,13 ‰	7,43 ‰	7,55 ‰	4,48 ‰
Nombre d'abonnés	6 538	6 588	6 594	6 621	6 690
Nombre d'interruptions de service	52	47	49	50	30

Le taux d'interruptions du service de l'eau pour

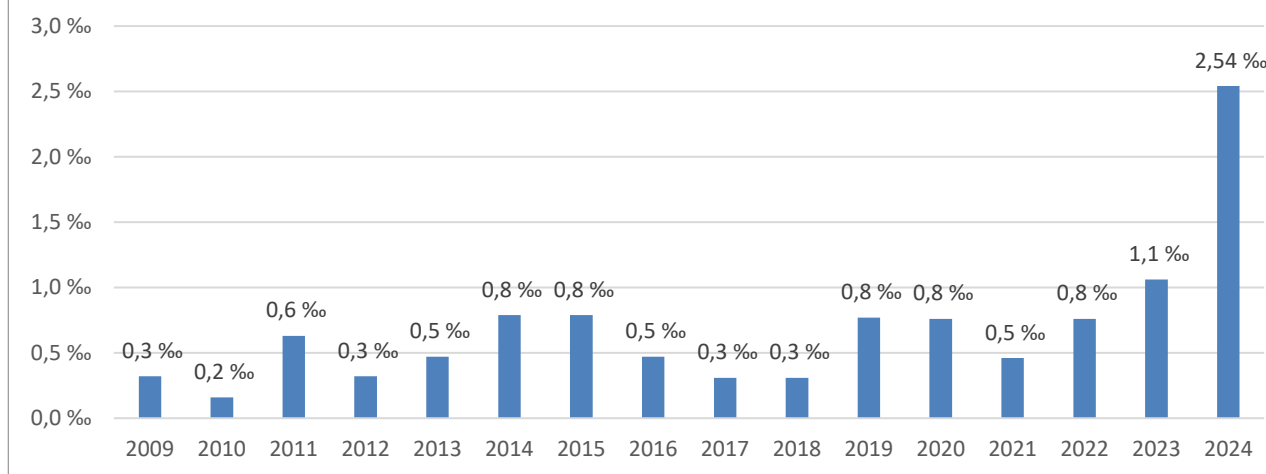


Il y a eu en cours d'exercice 30 interruptions de service non programmées, soit un taux de 4,48 interruptions pour 1000 abonnés.

VIII.11.2 LES RECLAMATIONS

	2020	2021	2022	2023	2024
Le taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	0,8 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	1,1 ‰	2,54 ‰
Nbre d'abonnés	6 538	6 588	6 594	6 621	6 690
Nbre de réclamations	5	3	5	7	17

Le taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés



Le nombre de réclamations écrites remonte à 17.

Indicateur P155.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de réclamations écrites de 2,54 ‰.

IX. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IX.1 LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

IX.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE

COMMUNES	ANTENNES	Montant des Travaux commandés (€H.T.)
SAINT JULIEN DE JONZY	Ext. lot. communal - En Morat	9 400 €
COUBLANC	Brcht chem. du Gymnase	
CHASSIGNY SOUS DUN	Les Pessailles	101 000 €
SAINT EDMOND	De la Goutte Berthaud vers La Genette	134 000 €
SAINT MARTIN DE LIXY	Barnay (tranche 2)	38 000 €
FLEURY LA MONTAGNE	Route de Charlieu (tranche 1)	182 000 €
CHASSIGNY SOUS DUN	Imp. du Vieux Bourg	21 000 €
Travaux de Génie civil à Saint Marcel d'Iguérande		6 413 €
Déplacement de conduite par l'exploitant		1 631 €
Géoréférencement des réseaux d'eau potable		83 625 €
Total général		577 069 €

Le montant des travaux engagés au cours de l'exercice par le syndicat s'établit autour de 577 000 €HT dont :
Près de 485 000 €HT de travaux relatifs aux réseaux,
Près de 6 400 €HT de réhabilitation des ouvrages,
1 600 € de déplacement de conduite,
84 000 € de géoréférencement des réseaux.

IX.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Les travaux de renouvellement de canalisation réalisés cette année par le syndicat sont détaillés dans le tableau suivant.

Commune	Lieu dit	Extension (ml)	Renouvellement (ml)	Antennes reprises (nb)	Bchts neufs (nb)	Bchts repris (nb)	Bchts renouv. SIE (nb)	Total linéaire bcht
CHASSIGNY SOUS DUN	Imp. du Vieux Bourg		275				2	22
CHASSIGNY SOUS DUN	Les Pessailles		854			2	7	161
FLEURY LA MONTAGNE	Route de Charlieu (tranche 1)		1 028	3		7	13	374
SAINT EDMOND	De la Goutte Berthaud vers La Genette		1 592				8	374
SAINT MARTIN DE LIXY	Barnay (tranche 2)		331			1	6	247
COUBLANC	Brcht chem. du Gymnase		0				1	50
SAINT JULIEN DE JONZY	Ext. lot. communal - En Morat	37			2	1		70
Sous-total		37	4 080	3	2	11	37	1 298
Total des linéaires posés (ml)		5 415						

Certaines opérations sont menées sur plusieurs exercices. Elles sont considérées réalisées sur l'exercice en cours lorsque l'essentiel des travaux ont été réalisés sur cette période.

IX.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

IX.1.3.1 BRANCHEMENTS, SUPPRESSION BRANCHEMENTS PLOMB & COMPTEURS

- 87 compteurs ont été renouvelés.
- 16 branchements ont été renouvelés.
- 16 branchements neufs ont été posés.

IX.1.3.2 ELECTROMECHANIQUE

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre du programme prévisionnel de renouvellement :

Ouvrage	Code	Equipement
Station de Saint Maurice les Châteauneuf		Dispositif anti-bélier refoulement Bois Lagrange
Station de Saint Maurice les Châteauneuf	SIEVS-007-B-001-MES-004	Compteur refoulement Saint Igny
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande		Vanne d'aspiration pompe 2
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande		Vanne d'isolement amont pompe 2
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande		Vanne d'isolement aval pompe 2
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande		Vanne d'aspiration pompe 3
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande		Vanne d'isolement amont pompe 3
Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande		Vanne d'isolement aval pompe 3
Réseau - Comptage		Télétransmission – Saint Edmond Berthaud
Réseau – Comptage		Télétransmission – Saint Bonnet Bourg
Réseau – Comptage		Hydrostab Aval – Les Beraudiers
Réseau – Comptage		Stabilisateur abal – Les Bois
Réseau – Comptage		Hydrostab Aval – Le Treuil
Réseau – Comptage		Compteur – Bois Lagrange
Réseau – Comptage		Compteur – Semur réservoir
Réseau - Comptage		Débitmètre – Les Crozes

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre de la garantie :

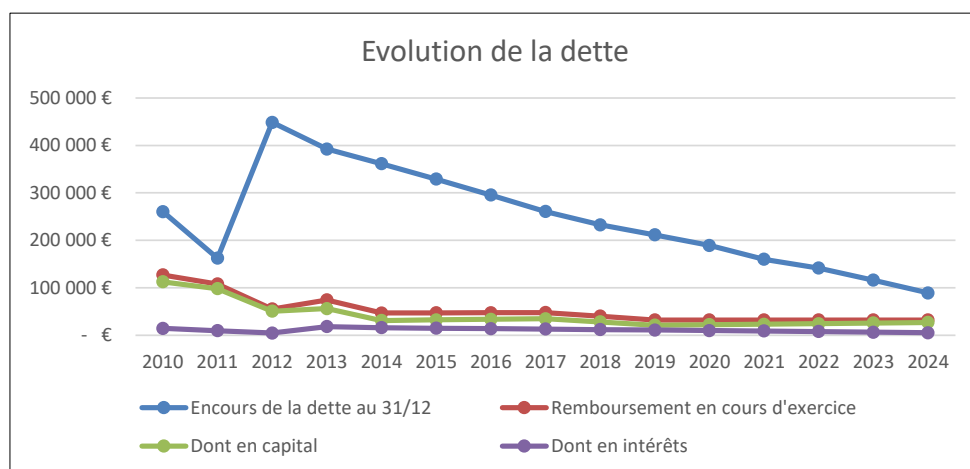
Nom d'usage du site	Code	Equipement
Réservoir Les Lards	SIEVS-010-A-002-ELE-003	Chargeur / régulateur
Réservoir Les Lards	SIEVS-010-A-002-ELE-002	Batteries
Station de Saint Maurice les Châteauneuf		Vessie ballon anti-bélier refoulement Saint Igny
Station de Saint Maurice les Châteauneuf		Manomètre
Station de Saint Maurice les Châteauneuf		Analyseur de chlore
Station de Saint Maurice les Châteauneuf		Détection de fuite de chlore
Surpresseur de Sainte Foy		Analyseur de chlore
Puits 1 Saint Martin du Lac-Puits		Vanne modulante
Réseau - Comptage		Hydrostab Aval - Michaudon

IX.2 L'ETAT DE LA DETTE

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	189 362 €	160 084 €	141 648 €	115 998 €	89 073 €
Remboursement en cours d'exercice	32 098 €	32 098 €	32 098 €	32 098 €	32 098 €
Dont en capital	22 177 €	23 279 €	24 436 €	25 650 €	26 925 €
Dont en intérêts	9 921 €	8 819 €	7 662 €	6 448 €	5 173 €
Epargne brute annuelle		540 871 €	603 494 €	785 450 €	866 295 €
Durée d'extinction de la dette (an)		0,30	0,23	0,15	0,10

Un emprunt a été contracté en 2012 pour la réalisation de la tranchée drainante de Saint Martin du Lac. La dette s'amenuise. L'encours de la dette au 31/12/2024 est de l'ordre de 89 000 €.

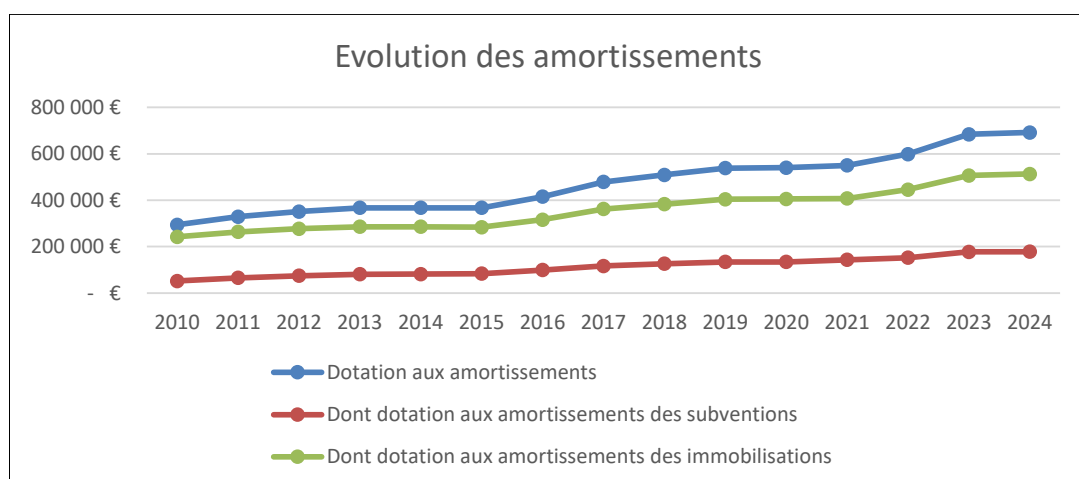
Indicateur P153.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente une durée d'extinction de la dette de 0,10 an si la totalité de l'épargne brute serre à rembourser l'emprunt.



IX.3 LES AMORTISSEMENTS

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions ainsi que son évolution sont détaillés dans le tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements	539 954 €	550 080 €	598 126 €	683 745 €	691 415 €
Dont dotation aux amortissements des subventions	134 351 €	142 868 €	152 316 €	177 550 €	178 266 €
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	405 603 €	407 212 €	445 810 €	506 195 €	513 149 €



Le montant de la dotation aux amortissements s'établit en 2024 à : 691 000 €.

IX.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

IX.4.1 RENOUVELLEMENT ET DETOURNEMENTS

- **Antenne de FLEURY LA MONTAGNE - Route de Charlieu (tranche 2)**

La canalisation en Fonte 125 entre les lieudits « Les Corjots » et « Champagny » à Fleury la Montagne date de 1966. Elle est vétuste et sujette à fuites (3 réparations réalisées depuis 2013). Cette deuxième tranche de travaux permettra de renouveler à l'identique 850 ml de canalisation F 125 jusqu'aux « Corjots ». La conduite actuellement dans les parcelles et les jardins sera ramenée sur le domaine public, route de Charlieu. La pose se fera principalement en accotement, mais en raison de l'encombrement des réseaux, plusieurs tronçons seront posés sous chaussée départementale.

Le projet prévoit la reprise d'un poteau d'incendie, de 2 antennes (Fonte 100 et PEHD 50) et de 12 branchements qui seront entièrement renouvelés. Le projet prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, ventouse).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°54 et 55).

- **Antenne de VAUBAN – Du Bourg à l'étang de Beauvernay (tranche 1)**

La canalisation Fonte 150 depuis la sortie du Bourg de VAUBAN jusqu'à l'étang de Beauvernay date de 1961. Il s'agit d'une canalisation structurante pour la desserte des communes situées au nord-est du syndicat et pour la vente en gros à la commune de La Clayette. La canalisation est vétuste. Le renouvellement se fait dans le prolongement de plusieurs antennes précédentes (VAUBAN – Bourg en 2015 ; VAUBAN – Les Crots en 2013...).

Cette 1^{ère} tranche de travaux comprend le renouvellement de 960 m de canalisation F 150 depuis la sortie du Bourg en direction de l'étang. La pose pourra se faire majoritairement en accotement de la voie communale.

Le projet prévoit la reprise de 2 antennes (PVC 90 et PE 32) et de 5 branchements qui seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°19).

- **Antenne de VAUBAN – En Bouraillon**

Une canalisation en PVC collé DN 63 alimente le lieudit En Bouraillon à VAUBAN. Elle date de 1971. Elle a été identifiée par l'exploitant du réseau comme canalisations à risque de relargage de Chlorure de Vinyle Monomère en raison du temps de contact élevé (faibles consommations / linéaire important). La campagne d'analyses menée par la suite et validée par l'ARS a mis en évidence des concentrations en CVM supérieures à la limite de qualité chez un abonné situé à l'extrémité de l'antenne.

Au vu de ces résultats, conformément aux dispositions prévues par l'instruction DGS du 29 avril 2020, le syndicat dispose d'un délai de **1 an** pour prendre des mesures correctives de long terme et revenir à une situation conforme.

Afin d'éliminer le risque CVM, le syndicat a décidé de remplacer cette canalisation. Elle sera renouvelée par du PVC 63 sur un linéaire total de 1 230 m. La conduite située actuellement dans les parcelles privées sera raménée sur le domaine public principalement en accotement de voie communale.

Le projet prévoit la reprise d'une antenne PVC 50 et de 11 branchements dont 8 en PVC collé datant des années 70 qui seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, ventouse).

- **Antenne de SAINT MARTIN DE LIXY - Route de La Vanoise**

Une canalisation PVC collé DN 40 dessert une habitation et une stabulation Rte de la Vanoise à ST MARTIN DE LIXY. Elle est vétuste et sujette à de nombreuses fuites (9 réparations réalisées depuis 2013).

Le projet prévoit la reprise du branchement de l'habitation par une antenne PE 40 / PE 32 à créer depuis le bourg de SAINT MARTIN sur un linéaire total de 245 ml en accotement et sous voie communale. La canalisation existante d'une longueur de 550 ml sera abandonnée.

Le branchement récent de la stabulation (proche du départ de l'antenne existante) sera simplement repris sur la vanne de départ de l'antenne abandonnée : reprise sur une longueur inférieure à 5 m.

Le projet prévoit le renouvellement du branchement de l'habitation. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, purge).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°45).

- **Antenne de SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF – Les Petites Avaizes**

Une canalisation en Fonte 60 alimente le lieudit Les Petites Avaizes à Saint Maurice les Chateauf. Elle date de 1956 et est sujette à fuites (4 fuites réparées). La canalisation sera renouvelée par du PVC 75 sur une longueur totale de 410 m principalement en accotement de voie communale. En raison de l'encombrement des réseaux, certains tronçons seront posés sous chaussée.

Le projet prévoit la reprise de 8 branchements dont 5 seront entièrement renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (ventouse, purge).

- **Antenne de SAINT DENIS DE CABANNE – Rue du 11 novembre**

La rue du 11 novembre est desservie par une canalisation en Fonte 60 ancienne et vétuste. Elle a fait l'objet de 4 réparations.

D'autre part, la commune a un projet d'aménagement d'un terrain industriel avec la création d'une 40^{aine} de logements.

La canalisation sera renouvelée par de la Fonte 100 sur un linéaire total de 225 m, entièrement sous voie communale.

Le projet prévoit la reprise de 11 branchements dont 10 seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, vidange).

- **Antenne de CHASSIGNY SOUS DUN – Le Stade**

Une canalisation PVC 40 de 1970 dessert le stade de Chassigny, ainsi que 3 autres branchements. Elle est vétuste et sujette à fuites (6 interventions pour réparation de fuites sont recensées). Actuellement dans des prés et des jardins, elle sera renouvelée par une canalisation en PE 40 et ramenée sur le domaine public en accotement de voie départementale.

Le projet prévoit la reprise des 4 branchements qui seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, vidange).

IX.4.2 EXTENSIONS DE RESEAU

Le syndicat réalise des extensions en fonction des demandes des communes adhérentes.

IX.4.3 RENFORCEMENT DE RESEAU

Sans objet.

IX.4.4 AUTRES TRAVAUX

Le syndicat poursuit ses travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil.

En parallèle, il poursuit les études préparatoires au renforcement de stockage prévu au réservoir de Saint Julien de Jonzy.

IX.4.5 PERIMETRES DE PROTECTION

Le syndicat a terminé les travaux pour la mise en œuvre des PPC des puits de Saint Martin du Lac.

IX.4.6 ETUDE EN COURS

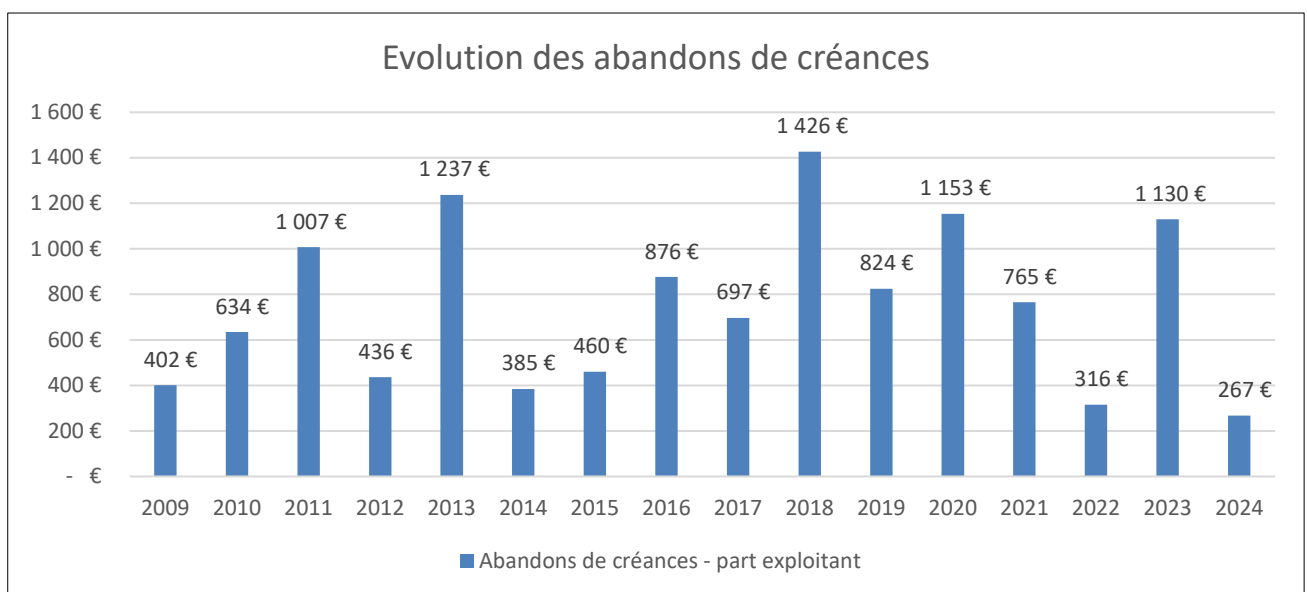
Sans objet.

X. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

X.1 ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes d'abandons de créance	18	6	4	9	15
Abandons de créances - part exploitant	1 153 €	765 €	316 €	1 130 €	267 €
Volumes comptabilisés	677 863	596 042	669 896	648 288	593 540
Montant des abandons de créances (€/m3)	0,002 €	0,001 €	0,000 €	0,002 €	0,000 €



L'indicateur se calcule par la somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) sur le volume comptabilisé domestique + non domestique et 11s'exprime en €/m³.

Indicateur P109.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité de 0,0004 €/m³.

X.2 ACTION DECENTRALISEE

Sans objet

XI. NOTE LIMINAIRE

Les informations de ce document doivent permettre aux communes d'élaborer une note synthétique reprenant l'ensemble des dépenses liées à l'eau, soit l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

XII. NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

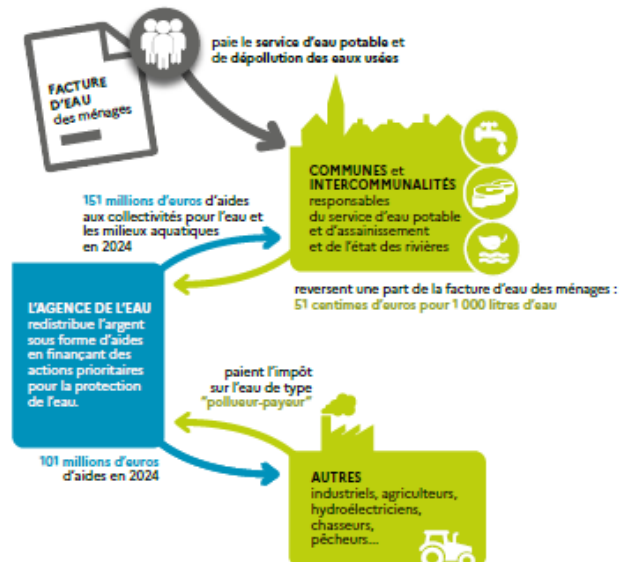
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



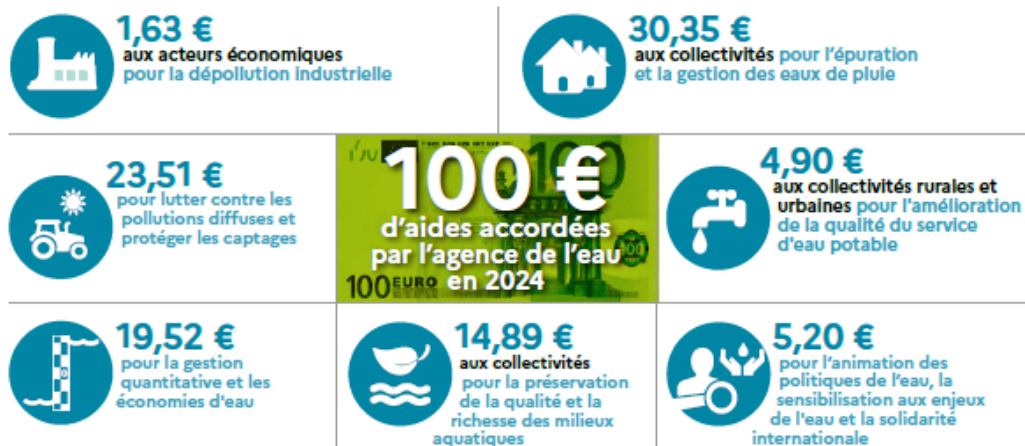
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

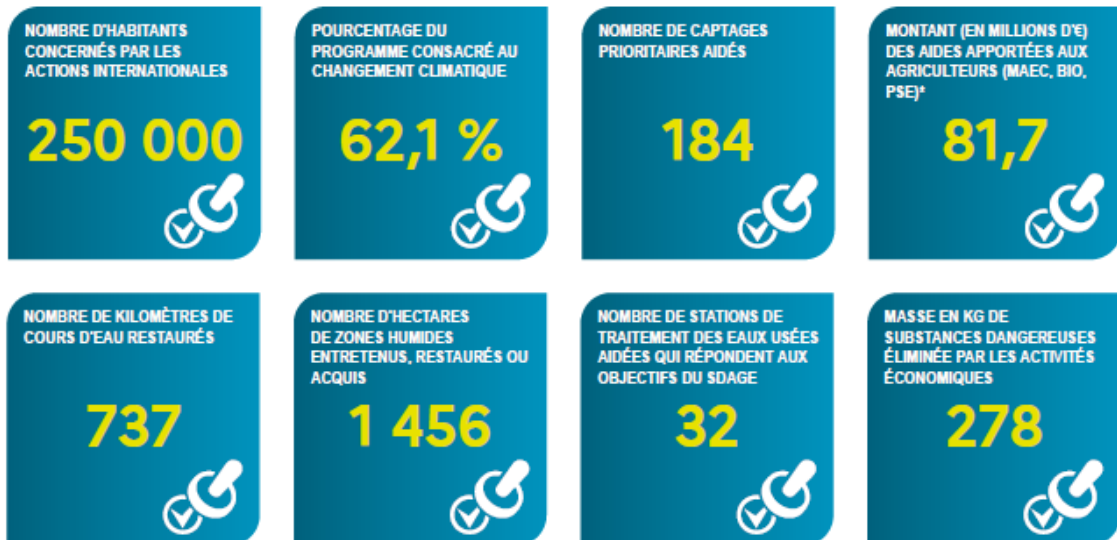


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques. Le montant record de 486 millions d'euros

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
 armorique@eau-loire-bretagne.fr
 02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
 1, rue Eugène Varlin • CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
 17, rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
 02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
 02 38 51 73 73

Délégation

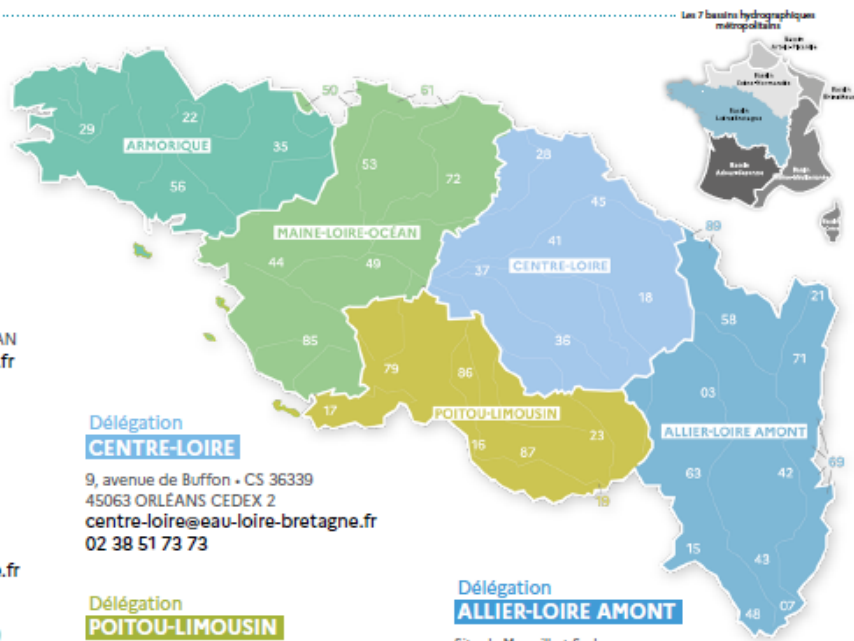
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
 05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmillat Sud
 19, allées des eaux et forêts • CS 40039
 63370 LEMPDES
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
 04 73 17 07 10



Publication : AELB-DIC - Mars 2025 • Imprimé sur papier PEFC®



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
 et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
 sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>